

Assurance & Protection
Épargne & Retraite



Déclaration de performance extra-financière

Exercice 2024 sur données 2023





Sommaire

1	03 Abeille Assurances	4	25 Enjeux environnementaux
	04 Édito		27 Risque d'impacts environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance liés aux investissements (investissements responsables)
	05 Abeille Assurances, une marque d'Aéma Groupe		30 Risque d'atteinte à l'environnement et la biodiversité à travers les activités d'assurance
	07 Notre modèle d'affaires		
2	08 Nos engagements et enjeux RSE	5	33 Enjeux de gouvernance
	09 Méthodologie de la DPEF		35 Risque de blanchiment d'argent, de corruption et d'évasion fiscale
	11 Intégration des enjeux RSE au cœur de notre stratégie		37 Risque de non-respect des droits de l'homme et des normes / principes internationaux du travail sur le lieu de travail
	12 Financement et accompagnement de l'économie à impact		
	14 Temps forts 2023	6	39 Annexes
3	15 Enjeux sociaux et sociétaux		40 Informations relatives au règlement taxonomie
	17 Risque de divulgation des données personnelles de nos clients et exposition aux cyber attaques		49 Protocole de reporting de la méthodologie de la DPEF « enjeux sociaux / sociétaux »
	18 Risque d'insatisfaction de nos clients quant à la qualité de nos services, relations et produits proposés		50 Protocole de reporting de la méthodologie de la DPEF « enjeux environnementaux » et « enjeux de bonne gouvernance »
	20 Risque lié aux difficultés de recrutement en adéquation avec les besoins des métiers		51 Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI)
	21 Menaces sur la qualité de vie au travail		
	23 Risque lié à l'absence de diversité, discrimination		

1 Abeille Assurances

04 Édito

05 Abeille Assurances,
une marque d'Aéma Groupe

07 Notre modèle d'affaires

Édito



Philippe Michel Labrosse,
Directeur Général d'Abeille Assurances



● À l'heure du bilan, que retenir de l'année écoulée ?

L'année 2023 a été placée sous le signe de l'intensité. Elle s'est exprimée, d'une part, dans l'évolution de notre environnement externe qui a été marqué par des tensions géopolitiques, une manifestation de plus en plus tangible du changement climatique et un retour de l'inflation qui a bouleversé notre contexte économique. D'autre part, nous avons ressenti cette intensité dans nos métiers et nos activités quotidiennes, avec, à titre d'exemple en 2023, l'aboutissement de projets stratégiques comme le rachat des minoritaires de l'Union Financière de France, l'acquisition du courtier distributeur des offres AFER : les Bureaux de l'Epargne, une véritable solidarité sur le terrain à l'occasion des sinistres climatiques en fin d'année (tempêtes Ciaran et Domingos et inondations du Nord de la France), le lancement d'une nouvelle offre agricole et nos engagements sur l'investissement socialement responsable par ailleurs récompensés à deux reprises par l'AGEFI.

● Comment les changements climatiques altèrent-ils le modèle d'assurance et comment cela se traduit-il chez Abeille Assurances ?

Notre quotidien évolue à un rythme rapide, nous constatons de plus en plus la matérialisation du changement climatique avec une forte croissance des sinistres dits climatiques que sont les épisodes de grêle, de sécheresse, de tempêtes ou d'inondations. Cette augmentation de la sinistralité climatique se traduit à la fois en termes de fréquence et également en termes d'intensité de ces événements qui, pour les assureurs, devraient conduire dans les 30 prochaines années à une charge sinistre trois fois supérieure à celle observée lors des 30 dernières années. Ce constat nous pousse à repenser la manière de mener nos activités notamment en contribuant au développement d'une culture de la prévention auprès de nos collaborateurs, de nos agents généraux et surtout de nos clients pour mieux prévenir les risques climatiques et atténuer leurs conséquences. C'est un sujet sur lequel nous travaillons chez Abeille Assurances, mais également au sein d'Aéma Groupe.

● Quelles sont les ambitions d'Abeille Assurances pour les années à venir ?

Abeille Assurances a lancé début 2024 un plan stratégique lucide, ambitieux et réaliste baptisé « *Ensemble 2026, Transformons l'assurance* ». Avec ce plan stratégique, notre objectif est de nous réinventer pour nous adapter à un environnement adverse et engager la transformation nécessaire pour toujours mieux protéger et accompagner nos clients dans un modèle d'assurance durable et rentable au sein d'Aéma Groupe.



Abeille Assurances une marque d'Aéma Groupe

QUI SOMMES-NOUS ?

Abeille Assurances, forte de ses quasi **170 ans d'expérience**, est une compagnie majeure de l'assurance en France qui propose une gamme étendue de produits et de services d'assurance, de protection, d'épargne et de retraite à destination de plus de **3,1 millions de clients**.

L'offre d'Abeille Assurances est ainsi construite autour de **4 expertises principales** :

- Assurance des biens et responsabilité : assurances professionnelles, scolaires, habitation, auto,
- Protection des personnes : garantie accidents de la vie, emprunteur, santé, prévoyance, obsèques et décès,
- Assurance vie,
- Retraite : retraite individuelle, retraite collective, épargne salariale.

Cette offre d'assurance généraliste est à destination de nos clients particuliers et professionnels, pour assurer leurs biens, leur famille et leurs activités.

► Plus d'informations sur abeille-assurances.fr

Canaux de distribution - 31/12/2023	
	1 000 agents généraux - 4 ^e réseau du marché
	+ 1600 courtiers & 110 conseillers Épargne Actuelle
	3 ^e acteur du marché sur le Direct
Partenariat historique	
	1 ^{ère} association d'épargnants en France avec 752 000 adhérents (31/12/2023)
Filiales d'Abeille Assurances	
	Leader du conseil en gestion de patrimoine avec 1153 collaborateurs dont 797 conseillers patrimoniaux (31/12/2023) - entité hors périmètre DPEF
	Courtier spécialisé en gestion de patrimoine : 1,6 milliard € d'encours gérés
	Parmi les courtiers vie leaders sur le marché français : 243 000 clients et 20,5 milliards d'euros d'encours gérés après la fusion avec Les Bureaux de l'Épargne (31/12/2023)
	Courtier spécialisé en gestion de patrimoine : 0,4 milliard € d'encours gérés

AÉMA GROUPE

Abeille Assurances est une marque **d'Aéma Groupe**, un groupe mutualiste de protection né en janvier 2021. Mutualiste dans l'âme et activiste par conviction, Aéma Groupe souhaite apporter des réponses éclairées, constructives et humaines face aux grands enjeux de protection liés aux transitions actuelles.



Notre modèle d'affaires

NOTRE ENVIRONNEMENT

Dérèglement climatique aux conséquences multiples • Croissance des exigences règlementaires nationales et européennes • Enjeux de sécurité informatique et de maîtrise des innovations technologiques • Évolution du marché de l'emploi dans le secteur assurantiel • Contexte géopolitique incertain • Hausse des taux • Inflation.

Nous mobilisons nos ressources ...

Capital financier

- Fonds propres consolidés (part du groupe) : 2 203 M €*.

Richesses humaines

4 300 talents toutes entités confondues (Epargne Actuelle inclus) :

- Age moyen : 43 ans,
- Taux de femmes dans les effectifs : 58 %,
- Taux de travailleurs en situation de handicap : 8,19 % (2023).

Une présence sur l'ensemble du territoire

- 1 000 agents Généraux répartis sur 860 agences partout en France,
- + 1 600 courtiers.

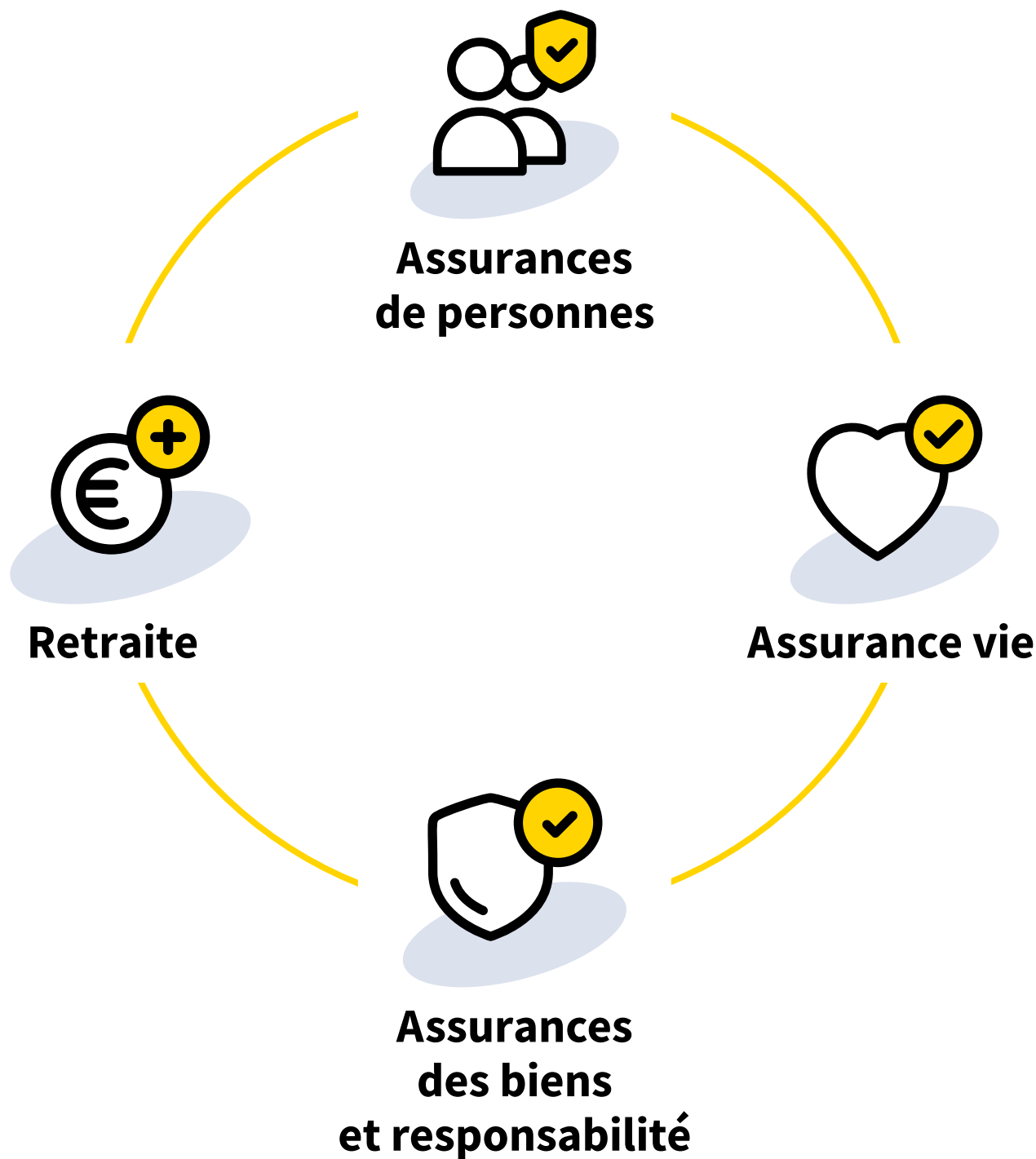
Un écosystème intégré

- Appartenance à un Groupe mutualiste de référence, multimétiers et multimarques : Aéma Groupe,
- Quatre sociétés d'assurance filiales d'Abeille Assurances Holding : Abeille Iard & Santé, Abeille Vie, Abeille Épargne Retraite et Abeille Retraite Professionnelle,
- Des filiales de distribution : Union Financière de France Banque (UFF), VIP Conseils, SACAF, Épargne Actuelle,
- Partenaire historique de l'AFER (+ 752 000 adhérents).

Capital environnemental

- Scope 1 : 1 352 tonnes de CO₂,
- Scope 2 : 326 tonnes de CO₂,
- Scope 3 (hors investissements) : 24 809 tonnes de CO₂.

... sur l'ensemble de nos activités ...



... pour créer et partager de la valeur.

Financière

- Montant du résultat net d'Abeille Assurances : 53 M€.

Humaine

- Des programmes de formation qui visent la montée en compétence des salariés : 45 572 heures de formations réalisées en 2023,
- Des salariés engagés : 77 ont pris leur journée de solidarité pour soutenir une association,
- Un cadre de télétravail flexible avec 2,5 jours / semaine,
- Index égalité F / H : 94 / 100.

Sociale et sociétale

- + 3,1 millions de clients particuliers et professionnels protégés par nos produits et services,
- Abeille Assurances 3e acteur du marché agricole,
- 4,7 / 5 : note moyenne donnée aux Agents Généraux par leurs clients en 2023 (avis en ligne),
- Près de 250 entrepreneurs et associations à impact positif soutenus avec La Fabrique Abeille Assurances partout en France.

Environnementale

- 6,7 Mds€ d'actifs durables dont 3,3 Mds€ d'obligations vertes,
- Gamme d'épargne responsable : 29 fonds labellisés ISR,
- 100 % d'électricité verte sur l'ensemble de nos sites,
- Réduction de 32,25% de nos consommations papiers (192 tonnes en 2023),
- Empreinte CO₂ ** : 6 335 344 tonnes de CO₂ émis en 2022 (scopes 1, 2, 3 et investissements).

*"Dans cette page le terme «M» désigne des millions et le terme «Mds» désigne des milliards".

**Abeille Assurances n'ayant connu aucun changement majeur dans son fonctionnement interne, il a été décidé de conserver - conformément à la réglementation - son bilan carbone 2022 calculé par Ecoact.



2 Nos engagements et enjeux RSE

- 09 Méthodologie de la DPEF
- 11 Intégration des enjeux RSE au cœur de notre stratégie
- 12 Financement et accompagnement de l'économie à impact
- 14 Temps forts 2023

Méthodologie de la DPEF

1 - ENJEUX DU REPORTING RSE POUR ABEILLE ASSURANCES

La Déclaration de performance extra-financière, ou DPEF, est, depuis 2017, un instrument permettant aux entreprises concernées de remplir les obligations liées à la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises ou RSE. Il s'agit, pour ces entreprises, de pratiquer leurs activités commerciales dans le respect des préoccupations sociales et des enjeux environnementaux. La DPEF se présente sous la forme d'un document permettant notamment d'identifier les principaux risques RSE et les politiques et actions mises en place pour y remédier. Elle s'inscrit également dans une démarche de transparence avec la publication de résultats pour chacun des risques identifiés et les objectifs associés.

2 - PÉRIMÈTRE DE LA DPEF ABEILLE ASSURANCES

Les entités qui représentent le périmètre de cet exercice 2024 sur les données à fin 2023 sont : Abeille Assurances Holding, GIE Abeille Assurances, Abeille IARD & Santé, Abeille Vie, Abeille Epargne Retraite, Abeille Retraite Professionnelle et Epargne Actuelle

(uniquement pour les risques environnementaux). Pour cet exercice, la présente DPEF est consolidée au niveau d'Abeille Assurances Holding, en tant que palier de consolidation et non au niveau des entités juridiques légales après consultation et accord de notre Organisme Tiers Indépendant (ci-après « OTI »), Pricewaterhouse Coopers France. En outre, notre filiale UFF a décidé de se porter volontaire pour l'élaboration de sa propre DPEF.



Tous les indicateurs de performance ont été calculés à fin 2023.

3 - DÉFINITION DES 9 PRINCIPAUX RISQUES RSE RETENUS PAR ABEILLE ASSURANCES POUR 2023

Enjeux sociaux et sociétaux

- 1 - Risque de divulgation des données personnelles de nos clients et exposition aux cyber attaques,
- 2 - Risque d'insatisfaction de nos clients quant à la qualité de nos services, relations et produits proposés,
- 3 - Risque lié aux difficultés de recrutement en adéquation avec les besoins métiers,
- 4 - Menace sur la qualité de vie au travail,
- 5 - Risque d'absence de diversité, discrimination.

Enjeux environnementaux

- 6 - Risque d'impacts environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance liés aux investissements (investissements responsables),
- 7 - Risque d'atteinte à l'environnement et la biodiversité à travers les activités d'assurance.

Enjeux de gouvernance

- 8 - Risque de blanchiment d'argent, corruption et évasion fiscale,
- 9 - Risque de non-respect des droits de l'Homme et des normes / principes internationaux du travail sur le lieu de travail.

➤ 4 - ORGANISATION SUR LAQUELLE S'APPUIENT LA COLLECTE ET LA VÉRIFICATION DES DONNÉES

Les données de ce document ont passé plusieurs phases avant de pouvoir être publiées en suivant une méthodologie rigoureuse :

- **Une phase préparatoire** durant laquelle les contributeurs produisent et font remonter des données au(x) responsable(s) du risque concerné,
- **Une phase d'élaboration / rédaction** durant laquelle les référents échangent avec les contributeurs et certaines Directions métiers pour mettre en forme les données collectées (rédaction),
- **Une phase de validation** permettant un double contrôle des données avec en premier lieu un contrôle interne puis un contrôle par un Organisme Tiers Indépendant (OTI).

➤ 5 - PLANNING DE REPORTING EN LIEN AVEC LA PUBLICATION DU RAPPORT DE GESTION

- Octobre : identification et justification des 9 risques retenus,
- Novembre : mise à jour taxonomie européenne,
- Décembre : présentation de la DPEF au comité des Risques Opérationnels,
- Janvier - Février : entretiens avec les contributeurs et revue du protocole de reporting et du modèle d'affaires,
- Mars-Avril : revue de l'OTI et validation auprès des instances décisionnelles,
- Avril : réalisation de la maquette finale,
- Juin : publication de la DPEF.

➤ 6 - DÉFINITION DES INFORMATIONS À COLLECTER

Pour assurer une cohérence avec les engagements d'Abeille Assurances en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale, les risques RSE sont reliés aux 3 familles de risques RSE suivants : Social / sociétal, Environnement, Gouvernance (Lutte contre le blanchiment d'argent / Droit de l'Homme). Des informations (enjeux, politiques et actions) et des indicateurs de performance sont suivis au regard de ces risques afin de répondre à l'exigence de prévention et de maîtrise de ces risques.

➤ 7 - PROCESSUS DE RÉDACTION ET DE VALIDATION DU RAPPORT

À l'issue de la phase préparatoire de collecte des données ont démarré :

- ▶ La phase d'élaboration et de rédaction de la DPEF : harmonisation rédactionnelle et vulgarisation des éléments métiers techniques.
- ▶ La phase de validation avec les processus suivant :
 - Audit de conformité et de sincérité par un OTI, avec vérification de certaines actions et résultats et de tous les indicateurs de performance, et collecte de preuves,
 - Relecture de l'ensemble du rapport par le contrôle interne,
 - Formalisation du rapport pour présentation aux Conseils d'Administration des entités d'Abeille Assurances couvertes par le présent rapport,
 - Mise en page graphique pour publication en ligne.

Compte tenu des activités de l'entreprise et de la nature de ces enjeux, Abeille Assurances n'a pas pris d'engagements spécifiques en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, du respect du bien-être animal, d'une alimentation responsable, équitable et durable, aux actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves, aux actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives ainsi qu'aux informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit comprenant les postes d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre liées aux activités de transport amont et aval de l'activité et accompagnées d'un plan d'action visant à réduire ces émissions, notamment par le recours aux modes ferroviaire et fluvial ainsi qu'aux biocarburants dont le bilan énergétique et carbone est vertueux et à l'électromobilité (activité propre au secteur industriel).

Intégration des enjeux RSE au cœur de notre stratégie

AU CŒUR DE NOTRE ENTREPRISE

À travers nos métiers d'assureur et d'investisseur, nous sommes témoins au quotidien **des mutations de notre environnement naturel, social, économique et technologique**. Face à ces mutations, Abeille Assurances met son expertise et son influence d'assureur, d'investisseur et d'employeur, au service de la création d'une société d'acteurs. Cette ambition a notamment guidé l'adoption de notre raison d'être, établie après consultation de l'ensemble de nos parties prenantes :



Assureur, nous **protégeons** nos clients face à l'imprévu et nous les **accompagnons** dans la réalisation de leurs projets, tout au long de la vie.

Investisseur, avec l'épargne qui nous est confiée, nous **contribuons** au développement économique et social dans les territoires et nous **agissons** pour construire ensemble une société responsable et durable.



Nous constatons à quel point **nos clients ont besoin d'accompagnement pour évoluer dans un contexte qui est de plus en plus incertain**. Nous sommes également persuadés de la nécessité **d'adapter nos produits et nos services** aux nouveaux enjeux d'un développement durable. C'est pour nous impliquer et faire face à ces évolutions que nous avons entrepris une démarche RSE avec des engagements forts :

- Agir pour le climat et préserver la biodiversité,
- Être un acteur majeur de la prévention,
- Favoriser l'accessibilité et la solidarité,
- Promouvoir les initiatives à impact positif.

Agir pour le climat et préserver la biodiversité

Notre ambition dans la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité est double. En tant qu'assureur, nous souhaitons accompagner nos clients dans la prévention, la gestion et l'indemnisation d'un événement climatique exceptionnel. En tant qu'investisseur, nous répondons aux demandes de la société en offrant à nos clients l'une des gammes de produits d'épargne responsable les plus complètes du marché avec 29 fonds labellisés Investissement Socialement Responsable (ISR).

Être un acteur majeur de la prévention

Abeille Assurances souhaite développer une culture de la prévention auprès de ses collaborateurs, de ses agents généraux et de ses clients pour être un partenaire proactif dans la prévention des risques et dans l'atténuation de leurs conséquences. Notre objectif : Être là pour nos clients avant, pendant et après un sinistre.

Favoriser l'accessibilité et la solidarité

Pour répondre aux enjeux d'une transition juste, Abeille Assurances mène des actions en faveur de l'égalité femme-homme, de l'inclusion et de la diversité et dans la lutte contre les discriminations.

Promouvoir les initiatives à impact positif

Une de nos convictions est que les grandes transitions environnementales, sociétales et économiques se font sur le terrain. Notre action vise à soutenir l'économie réelle et à développer le tissu local, en accompagnant au quotidien les agriculteurs, les professionnels, les TPE, les PME et autres entreprises qui constituent les écosystèmes entrepreneuriaux.

Les actions que nous présentons dans ce rapport reflètent la manière dont nous répondons à chaque enjeu selon les spécificités de nos métiers, de nos clients et de nos collaborateurs. C'est une liste non exhaustive mais représentative de ce que nous mettons en place pour contribuer de façon responsable au développement durable de notre activité et de nos parties prenantes. Chaque enjeu / risque correspond à un des axes de notre stratégie RSE.

Financement et accompagnement de l'économie à impact

LA FABRIQUE ABEILLE ASSURANCES

La Fabrique Abeille Assurances illustre parfaitement la vision du rôle qu'entend jouer Abeille Assurances en tant qu'assureur et investisseur responsable, et son engagement dans les territoires. Depuis sa création en 2015, ce concours a pour vocation de **soutenir les porteurs de projets d'entreprises et associations à impact positif** et privilégie le temps long et l'économie locale dans un monde où la mesure des impacts durables de nos actions occupe une place de plus en plus prépondérante.

Depuis 2015, La Fabrique Abeille Assurances a accompagné près de **250 entrepreneurs** dans le financement de leurs projets pour un montant total de **6 850 000 €**, autour de **4 grandes thématiques** :

- Emploi, éducation et formation,
- Lien social, inclusion et citoyenneté,
- Handicap, Santé et Alimentation,
- Environnement, Biodiversité et énergie.

En Octobre 2023 se clôturait la 7^e édition du concours.

Focus Édition 7



ABEILLE IMPACT INVESTING FRANCE

Créé en 2014, Abeille Impact Investing France est un **fonds d'investissement multi-sectoriel** en capital développement dédié à l'impact. Il est devenu un acteur majeur de cette finance ancrée dans le réel. Les structures financées sont positionnées sur des secteurs tels que l'impact social, la santé ou la transition énergétique.

Complémentaire de l'initiative La Fabrique Abeille Assurances, Abeille Impact Investing France est **entièrement financé par Abeille Assurances** et **géré par INCO Ventures**, pionnier de l'investissement à impact en Europe qui s'assure de la sélection des projets d'investissement pour accélération. Abeille Assurances soutient les entreprises notamment par une participation active aux comités stratégiques des sociétés et l'apport d'un réseau de mentors et d'experts.

Informations clés sur ce fonds d'investissement :

- 66 entreprises en portefeuille (31/12/2023),
- 57,8 M €* de souscriptions versées (31/12/2023),
- Derniers investissements : Hipli, Upcycle, La Varappe,
- Le fonds est labellisé par Finansol et par le French Impact.

ALLIANCE FOR IMPACT | FACTORY & VENTURES

Alliance for Impact, co-crée par Abeille Assurances, La Ruche et Ventech en 2020, et rejoint par La Banque des Territoires en 2021, est un **programme d'accélération sur mesure** opéré par le réseau d'incubateur La Ruche et destiné aux start-ups à impact lauréates ou non de La Fabrique Abeille Assurances en phase d'amorçage et cherchant à lever des fonds.

Alliance for Impact Factory est le programme d'accompagnement à la levée de fonds. Sur une période allant jusqu'à 12 mois, les entrepreneurs sont accompagnés sur des thématiques opérationnelles visant à structurer leur croissance et à préparer au mieux leur levée de fonds en seed auprès d'investisseurs professionnels, tel qu'Abeille Assurances - **42 structures accompagnées** (31/12/2023).

Alliance for Impact Ventures est le compartiment fonds d'impact d'amorçage et de pré amorçage géré par Ventech, il s'adresse aux entrepreneurs à impact en phase d'amorçage, provenant de Factory, mais aussi du sourcing externe - **21 structures accompagnées** (31/12/2023).

* "Dans cette page le terme «M» désigne des millions et le terme «Mds» désigne des milliards".

Temps forts 2023

L'année 2023 a été une année importante pour Abeille Assurances. Avec des actions menées au travers de 4 enjeux stratégiques établis autour d'une vision, celle d'être un assureur responsable et engagé qui poursuit une trajectoire de croissance durable et rentable, respectueuse de la société et de l'environnement.

- Mettre en œuvre une stratégie de croissance durable et rentable de l'activité dommage,
- Être un acteur incontournable en assurances de personnes,
- Maximiser nos capacités de distribution et faire croître la satisfaction clients,
- Faire d'Abeille Assurances un vecteur d'engagement et de fierté.

Nous exposons ici un aperçu des travaux menés en 2023 en adéquation avec notre raison d'être et notre démarche de responsabilité sociétale de l'entreprise.



Exposition « Bébés plantes » en partenariat avec le Muséum National d'Histoire naturelle de Paris

Dans le cadre de son partenariat avec le Museum National d'Histoire Naturelle de Paris, Abeille Assurances a financé l'exposition photos « Bébés Plantes » au Jardin des Plantes. L'exposition s'est tenue du 13/05/2023 au 30/05/2024 et avait pour objectif de sensibiliser le public au rôle des jardins botaniques, à la reproduction végétale, ainsi qu'à la sauvegarde d'espèces rares ou en voie de disparition.

Revalorisation de nos équipements informatiques

À la suite de son changement de marque, Abeille Assurances s'est séparée d'une partie de ses équipements informatiques : 5 742 appareils (PC et téléphones). Ces équipements ont été revalorisés à hauteur de 76% par la société Arto permettant une économie d'environ 800 tonnes de CO₂, équivalente à environ 400 allers-retours Paris-New York en avion.

Adhésion à l'ORSE

En fin d'année 2023, Abeille Assurances a décidé d'adhérer à l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE). Cette adhésion intervient dans le cadre d'une démarche de progression et d'amélioration continue de l'entreprise qui s'entoure de partenaires pertinents et ambitieux.



La nouvelle campagne de marque Abeille Assurances

Après le succès de la campagne media de 2022, qui a permis de consolider la relation de confiance nouée avec le grand public, Abeille Assurances revient sur tous les écrans avec un nouveau film publicitaire. Au travers de ce spot, Abeille Assurances réaffirme sa signature et son positionnement d'assureur proche de ses clients, engagé à donner à chacun et dans divers moments de vie, les moyens de faire face sereinement à l'incertitude.

Engagement des collaborateurs

Les collaborateurs d'Abeille Assurances ont pu participer à trois courses solidaires en 2023 : la course Odysea à l'occasion d'Octobre Rose, la course Sine Qua Non dont l'objectif est de sensibiliser le public aux violences sexistes et sexuelles et la course des Héros au profit du Secours Populaire (challenge de pas).

Abeille Assurances récompensée pour ses travaux en matière d'investissement socialement responsable (ISR)

En 2023, Abeille Assurances a reçu deux prix pour ses travaux dans le développement de l'ISR : le Prix de la meilleure initiative en matière d'impact sur la transition sociale et sociétale, aux Couronnes de l'AGEFI et le Prix de la Finance Durable (catégorie Assurance) au Prix entreprises et finance durables de l'AGEFI. Ces prix témoignent de la position d'Abeille Assurances comme un acteur de référence de la finance à impact, du financement solidaire et de l'ESS.

7^e édition de La Fabrique Abeille Assurances

Avec plus de 850 candidatures et près de 100 000 votes du Public, cette 7^e édition figure parmi les plus grands crus de la Fabrique Abeille Assurances. Cette opération illustre parfaitement notre raison d'être et le rôle qu'entend jouer Abeille Assurances en tant qu'assureur et investisseur responsable engagé dans les territoires.



Lancement de la Fresque du Climat

La Fresque du Climat est un outil permettant à tous de comprendre le fonctionnement, l'ampleur et la complexité des enjeux liés aux dérèglements climatiques. En 2023, Abeille Assurances a décidé de déployer cette formation en interne dans le cadre d'un travail de sensibilisation de ses employés à ces thématiques. Au total, 531 salariés ont pu suivre la formation.



3 Enjeux Sociaux et Sociétaux

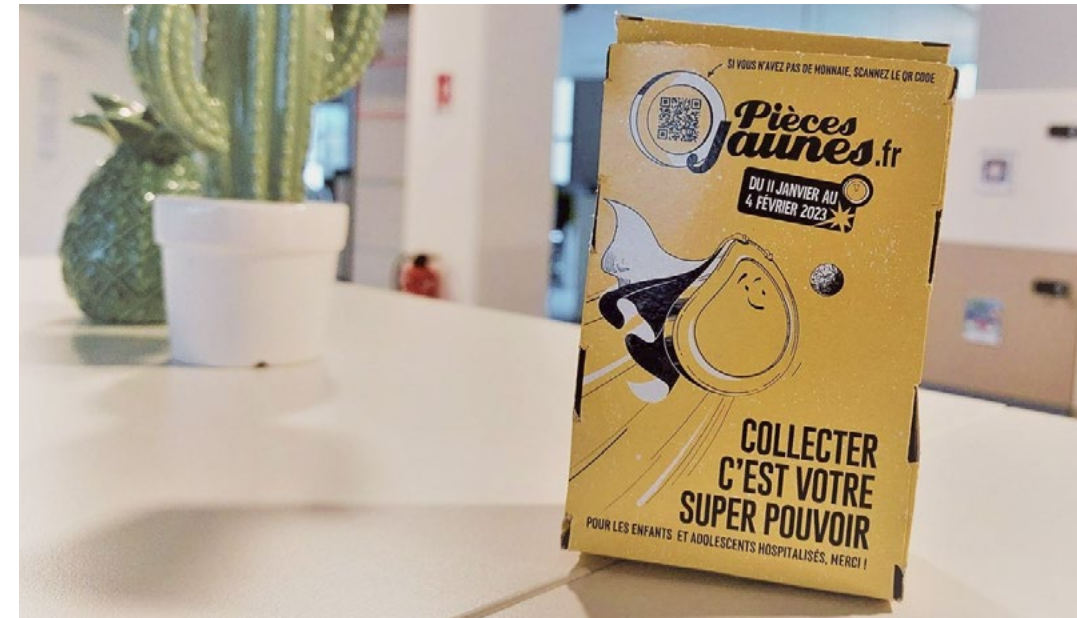
- 17 Risque de divulgation des données personnelles de nos clients et exposition aux cyber attaques
- 18 Risque d'insatisfaction de nos clients quant à la qualité de nos services, relations et produits proposés
- 20 Risque lié aux difficultés de recrutement en adéquation avec les besoins des métiers
- 21 Menaces sur la qualité de vie au travail
- 23 Risque lié à l'absence de diversité, discrimination

Enjeux sociaux et sociétaux

Les problématiques sociales et sociétales sont au cœur de notre démarche RSE et concernent les parties prenantes externes et internes. Elles reflètent notre capacité à prendre en compte l'amélioration du bien-être. Au niveau sociétal, nos actions visent une amélioration continue du service rendu et à renforcer la considération et l'attention accordée à nos clients. Au niveau social, nous veillons à proposer à nos collaborateurs une qualité de vie au travail la plus satisfaisante possible. Notre démarche globale est menée au service d'un développement durable de notre activité.



À l'occasion de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), Abeille Assurances est revenue sur la mise en place d'un service unique adapté aux personnes sourdes et malentendantes. Ce dispositif a été déployé à l'initiative de Blandine Malgras, collaboratrice à l'agence de Villenave d'Ornon aux côtés de Dominique Dumas.



Abeille Assurances a participé à l'opération nationale pièces jaunes 2023 lancée par la Fondation des Hôpitaux. Cette année, les tirelires mises à disposition des salariées au siège mais aussi en province ont permis de récolter 33kg de pièces jaunes au profit des enfants hospitalisés.



En juin, la communauté Abeille Assurances Pride a renouvelé sa campagne Allié·es LGBTQ+, reflétant ainsi l'engagement d'Abeille Assurances en faveur d'une société toujours plus inclusive. Ce mois des fiertés a notamment été marqué par un Morning Pride, une présentation sur la thématique : « Pourquoi est-il important d'être Allié·e ? » pour savoir comment agir au-delà de la bienveillance.



Au mois de décembre, Abeille Assurances a accueilli l'exposition itinérante « Matrimoine de l'ESS », un projet de l'Observatoire National de la Chambre Française de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Cette exposition a mis à l'honneur l'apport des femmes dans la construction et l'évolution de l'ESS ainsi que les rôles modèles que de nombreuses femmes ont joué et jouent encore dans le développement de cette dernière.

1 Risque de divulgation des données personnelles de nos clients et exposition aux cyber attaques

Abeille Assurances met en place une exigence de tous les instants pour garantir la confidentialité et l'intégrité des données de ses clients, de ses fournisseurs et de ses collaborateurs ; mais également, une politique de cyber sécurité qui permet de définir clairement les directives relatives au transfert des données de l'entreprise, à l'accès aux systèmes d'information de l'entreprise et à l'utilisation du matériel informatique mis à disposition des utilisateurs par l'entreprise.

ENJEUX

L'une des conditions essentielles d'une gestion efficace de nos activités est la confiance de nos clients et de nos collaborateurs concernant le traitement apporté aux données personnelles et à la sécurité informatique.

POLITIQUES

Abeille Assurances s'emploie à respecter dans le cadre de ses pratiques les politiques suivantes :

- Développer une culture de la protection des données et responsabiliser les salariés et partenaires sur ce sujet,
- Traiter de façon responsable les données confiées par les parties prenantes à l'organisation,
- Garantir la confidentialité des données, en mettant en place des mesures techniques et organisationnelles qui visent à protéger les données personnelles des clients et collaborateurs contre tout accès illicite ou non autorisé et à lutter contre la divulgation ou la perte d'informations,
- Développer une culture de méfiance des emails reçus et responsabiliser les collaborateurs sur ce sujet en organisant régulièrement des campagnes de tests de phishing (anti hameçonnage).

ACTIONS

Dans le cadre de ses politiques, Abeille Assurances déploie les actions suivantes :

- Développement d'un plan de renforcement de l'équipe de sécurité des risques informatiques et cybers, visant à garantir l'intégrité du système d'information,
- Conformité des « Politique de protection des données personnelles » et « Politique de sécurité informatique » qui encadrent notamment les conditions de gestion et d'accès aux données des personnes,
- Revue régulière d'une cartographie des risques couvrant les risques liés à la protection des données, de Cyber sécurité et de confidentialité de l'information,
- Mise en place régulière de comités dédiés au suivi des thématiques de protection des données et de sécurité des systèmes d'information,
- Renforcement des mesures de surveillance internes (audits, revues des droits d'accès, habilitations...) et externes (audits externes, tests de pénétration...),
- Sensibilisation et communication auprès de nos collaborateurs sur les risques liés à la protection des données et la sécurité des systèmes d'informations.

RÉSULTATS

- 23** Collaborateurs identifiés comme référents des données personnelles (vs 24 en 2022).
- 50** Audits de sécurité interne et externe réalisés (vs 40 en 2022).
- 5** Comités de cybersécurité tenus (iso 2022).

INDICATEURS DE PERFORMANCE

- 96,7 %** Des collaborateurs ayant suivi la formation RGPD en 2023 (vs 95,7 % en 2022).
- 97,3 %** Des collaborateurs ayant suivi la formation sécurité en 2023 (vs 96 % en 2022).

OBJECTIF

S'approcher des 100 % de complétude de la formation RGPD et de la formation Sécurité.

2 Risque d'insatisfaction de nos clients quant à la qualité de nos services, relations et produits proposés

Une disponibilité et une expertise de nos collaborateurs conformes à nos critères d'exigence, au service de nos clients, tout au long de leurs contrats.

ENJEUX

Abeille Assurances s'emploie à offrir au client une expérience basée sur le sens du service et du conseil à chacune des étapes de la vie du contrat. Cela permet au client d'interagir en toute facilité avec les services qui lui sont proposés et ainsi d'obtenir des réponses de qualité adaptées à sa situation. La compétence de nos services clients permet à l'assuré d'avoir une relation de confiance dès la souscription du contrat, pendant son évolution dans le temps et jusqu'à l'éventuelle survenance d'un sinistre. Abeille Assurances est notamment présente par exemple, avant, pendant et après un événement climatique important.

POLITIQUES

Des outils digitaux sont développés et mis en œuvre pour toutes les phases de la relation client : devis, souscription, gestion du contrat, déclaration, outils conversationnels, réclamation et suivi des sinistres. Ainsi, le client pourra grâce à ces outils recevoir :

- Le conseil avant signature (produits adaptés, connaissance du client et de ses besoins),
- Le conseil pendant la durée du contrat (accessibilité, transparence, offre de nouveaux produits ciblés, réclamation, résiliation),
- L'accompagnement en cas d'événements climatiques annoncés, en cours ou survenus, notamment à travers notre politique de prévention par l'envoi d'alertes au client, notre présence sur le terrain à ses côtés pendant l'événement et la maîtrise du 1^{er} versement après l'événement (indemnisation).

Cet accompagnement passe également par une formation des Agents Généraux Abeille Assurances leur permettant d'acquérir une véritable culture des risques naturels.

La qualité perçue par les clients d'Abeille Assurances est mesurée à travers des enquêtes régulières dont les indicateurs sont le taux de satisfaction et le niveau de recommandation. Nos collaborateurs en relation avec les clients suivent des formations tant sur les compétences métiers et produits que sur la gestion de la relation client.

ACTIONS

Programme interne de formation à la relation clients :

- Déploiement de Lean Management pour les équipes du Service Client (managers et référents) - l'objectif de la formation est l'amélioration des résultats, l'excellence opérationnelle, la maîtrise des processus et la lisibilité des flux. Les formations réalisées faciliteront l'avancée du déploiement de ce programme en 2024,
- Formation à la nouvelle recommandation ACPR en matière de réclamations : programme interne de formation à la gestion des réclamations. Le dispositif pédagogique comprend un e-learning annuel pour l'ensemble des collaborateurs et un parcours à la carte en fonction des besoins opérationnels (Direct, Direction Service Clients, Indemnisation, support aux agents) - 5 sujets y sont proposés : Principes généraux issus de la recommandation ACPR / Comment reconnaître une réclamation ? / Qui prend en charge la réclamation ? / Comment traiter la réclamation ? / Comment enregistrer et saisir la réclamation ? Nous mettons également à disposition des agents un tutoriel vidéo d'utilisation de notre outil portail pour enregistrer et gérer les réclamations,
- Mise en place de 5 formations Jeunes Agents de 3h portant sur la protection de la clientèle Vie et Dommage en 2023.

2 Risque d'insatisfaction de nos clients quant à la qualité de nos services, relations et produits proposés *(Suite)*

► 11 Forums de réclamations clients tenus en 2023

Le Forum de réclamations clients est l'instance lors de laquelle est partagée l'analyse des dysfonctionnements et le suivi des plans d'actions associés. Les objectifs principaux de ce forum sont l'alignement complet avec la recommandation ACPR, la responsabilisation et l'implication de l'ensemble des contributeurs à la gestion des réclamations au sein de la compagnie et, in fine, l'amélioration de la satisfaction de nos clients.

► Prise en compte du risque climatique accrue

Nous activons notre cellule de crise immédiatement après la survenance d'un événement climatique avéré et important afin de mobiliser tous les acteurs et moyens indispensables à la délivrance d'un service de qualité auprès de nos clients (points de situation, communication, mise en place des mesures de crise ad hoc). En 2023, cela a notamment concerné les tempêtes Ciaran et Domingos et les inondations dans le Nord-Pas-de-Calais.

► Service d'accessibilité téléphonique

Pour permettre aux personnes sourdes ou malentendantes de contacter par téléphone les différents services clients d'Abeille Assurances, en partenariat avec Rogervoice.



► Dispositif d'avis en ligne sur Google

Les clients des agents généraux Abeille Assurances peuvent noter et partager leur feedback sur Google à propos de leur interaction avec ces derniers. Les agents sont accompagnés dans la gestion de leurs avis par une équipe dédiée et ont accès à des formations.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

46 Taux de satisfaction clients (T-NPS Composite France 2023)*.

La méthode de calcul du TNPS Composite 2023 a évolué entre 2022 et 2023. Pour cette raison, il ne peut pas être comparé au TNPS composite 2022.

OBJECTIF

Taux de satisfaction clients de 54.

RÉSULTATS

49 Managers et référents formés au Lean Management.

35 Sessions de formations transverses organisées par le service réclamations avec 2 formateurs et en présence de 403 invités (total).

99,1% Taux de réclamations adressées au service réclamations traitées en moins de deux mois (Périmètre Abeille et GIE AFER) (99,3 % en 2022).

90 Appels passés via RogerVoice en 2023 (vs 25 en 2022).

4,7/5 Note moyenne obtenue par nos Agents Généraux en 2023 sur les avis en ligne Google : 3 660 avis collectés en 2023 et traitement à 99 %, portant le total d'avis sur les agences à + 10 000.

À titre exceptionnel, en situation de sinistre climatique d'intensité importante, un rehaussement du seuil d'expertise de 1 000 € à **3 000 €** pour le Particulier et à **5 000 €** pour l'entreprise sont possibles, ainsi qu'une visio expertise jusqu'à 10 000 € à la main de l'expert.

*Le T-NPS composite (Net Promoter Score Transactionnel) est un indicateur clé de la satisfaction client obtenue grâce à nos enquêtes de satisfaction proposées juste après une étape significative du parcours client (souscription, activation des garanties, gestion de sinistre, etc.).

3 Risque lié aux difficultés de recrutement en adéquation avec les besoins des métiers

Ce risque adresse la recherche de nouveaux talents et la valorisation du capital humain au service de notre développement dans un contexte de tension sur le marché de l'emploi.

ENJEUX

L'année 2023 a été une année marquée par une hausse des rotations des effectifs, un marché de l'emploi tendu et une augmentation des départs en retraite. En dépit de cela, la Direction des Ressources Humaines a maintenu ses efforts de recrutement, notamment sur l'alternance pour participer à la formation des jeunes et identifier les talents de demain. La mise en place en 2023 d'une plateforme de mobilités intra-groupes Aéma est venue renforcer la politique de recrutement. Nous avons également participé à l'intégration des collaborateurs des Bureaux de l'Epargne après le rachat de cette entité et sa fusion en fin d'année avec Epargne Actuelle. Enfin, 2023 s'est également traduite par l'amélioration des processus RH en faveur de nos besoins en recrutements.

POLITIQUES

Pour accompagner la stratégie de l'entreprise, la Direction des Ressources Humaines s'appuie sur une feuille de route qui participe notamment à la valorisation des compétences des collaborateurs via des actions de formation adaptées aux enjeux d'attractivité et de rétention. Ainsi, sont proposés un plan de développement des compétences, un programme managérial et un programme d'expertise.

ACTIONS

Les actions suivantes sont particulièrement suivies :

- Le développement de la Marque Employeur,
- La mise en place de différents dispositifs au service d'un recrutement rapide et efficace en réponse aux besoins remontés par le terrain. En outre, depuis mars

2023, tous les collaborateurs Abeille Assurances ont accès à l'ensemble des opportunités en CDI à pourvoir au sein des différentes entités d'Aéma Groupe (8 mobilités intra-groupe réalisées à fin 2023). Ces actions ont notamment permis de faire face aux besoins urgents de ressources,

- En parallèle, nous poursuivons nos efforts pour proposer à l'ensemble de nos collaborateurs un parcours de carrière plus lisible et différencié,
- L'ensemble des collaborateurs bénéficie d'un parcours d'intégration quelle que soit la typologie de leur contrat.

RÉSULTATS

709

Recrutements effectués en 2023 dont 139 alternants, 127 CDD et 443 CDI (vs 623 recrutements en 2022).

125

Mobilités internes réalisées sur le total des recrutements en CDI

206

Alternants au 31/12/23 (vs 199 au 31/12/22).

6,6 %

Taux de sortie hors retraite (vs 7,6% en 2022).

16

Forums écoles et universités (iso 2022).

100 %

Des 3 182 salariés ont suivi au moins une formation obligatoire (iso 2022).

8,5 h

De formations obligatoires par employé (moyenne sur les 24 357 heures totales de formation) (vs 5h en 2022).

2 020

Salariés ont suivi au moins une formation non obligatoire (vs 1725 en 2022).

10,5 h

De formations non obligatoires par employé (moyenne sur les 21 215 heures totales de formation) (vs 13h en 2022).

45 572 h

De formations cumulées (vs 40 351 heures en 2022).

INDICATEUR DE PERFORMANCE

95 %

Des collaborateurs sont toujours en poste au bout d'un an (taux d'attrition).

OBJECTIF

S'approcher de 100% de collaborateurs toujours en poste au bout d'un an.

4 Menaces sur la qualité de vie au travail

La Qualité de Vie au Travail se traduit par un sentiment de bien-être au travail perçu collectivement et individuellement qui englobe l’ambiance, la culture de l’entreprise, l’intérêt du travail, les conditions de travail, le sentiment d’implication, le degré d’autonomie et de responsabilisation, l’égalité, un droit à l’erreur accordé à chacun, une reconnaissance et une valorisation du travail effectué. Depuis le 31 mars 2022, à la faveur de la QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail) telle que définie par l’ANI de 2020, Abeille Assurances s’appuie sur des dispositifs qui mettent en lumière l’importance du contenu du travail et les actions des collaborateurs sur leurs propres conditions de travail.

ENJEUX

Les principaux enjeux concernent la performance de l’entreprise en s’assurant de la satisfaction, de l’engagement et du bien-être au travail des collaborateurs. Les actions mises en place concourent également à rendre Abeille Assurances attractive et à garantir le respect des obligations légales et sociales.

POLITIQUES

Abeille Assurances met en place une politique globale de suivi et d’amélioration de la qualité de vie et du bien-être au travail au travers de 4 priorités :

- La prévention des risques psycho-sociaux,
- La promotion de l’égalité professionnelle,
- La proposition d’un cadre de travail épanouissant,
- Le déploiement des actions en faveur d’un meilleur équilibre vie privée / vie professionnelle.

Abeille Assurances s’assure de veiller à la sécurité physique des collaborateurs et des personnels externes. Dans le cadre de sa politique de Qualité de Vie au travail et pour répondre aux exigences réglementaires, l’entreprise organise également un suivi médical et assure une prévention des risques psycho-sociaux de ses collaborateurs.

Pour soutenir le plan stratégique, le principe d’un accompagnement constant du collaborateur tout au long de sa carrière et quels que soient les parcours de vie qu’il rencontre (parentalité, deuil, salarié aidant, etc.) est au cœur de nos actions.



4 Menaces sur la qualité de vie au travail *(Suite)*

ACTIONS

Dans le cadre de ses politiques, Abeille Assurances déploie les actions suivantes :

- Déploiement d'un nouvel accord de télétravail en janvier 2023,
- Mise en place de la « Semaine de la QVT » : proposition de webinaire « Le bon et mauvais stress », webinaire employé aidant et offres ponctuelles en conciergerie.
- Tenue d'une conférence en ligne le 6 octobre à l'occasion de la journée des aidants pour mieux faire connaître les dispositifs salariés « aidants » et mettre en valeur une plateforme dédiée, Prev&care, une plateforme qui propose un plan d'aide personnalisé aux salariés aidants.
- Maintien de l'application May pour aider les nouveaux parents dans les premières années de leur enfant,
- Étoffement des offres de conciergerie (coiffure, esthéticienne et ostéopathie),

- Lutte contre les agissements sexistes : participation à la course solidaire « la nuit des relais » organisée par la Fondation des Femmes, une course pour soutenir l'association et ses travaux de protection des droits des femmes,
- Dispositif d'écoute et d'accompagnement aux risques psycho-sociaux : Quali Social, ligne d'écoute et d'intervention d'urgence pour les salariés Abeille Assurances.

RÉSULTATS

2,5 Jours de télétravail en 2023 (vs 2 jours en 2022).

81,8 % Des collaborateurs en télétravail à fin 2023 (vs 79% à fin 2022).

12,6 % De collaborateurs à temps partiel à fin 2023 (vs 12% à fin 2022).

87 Appels à la plateforme QualiSocial.

Nombre de collaborateurs ayant bénéficié du dispositif Prev&Care :

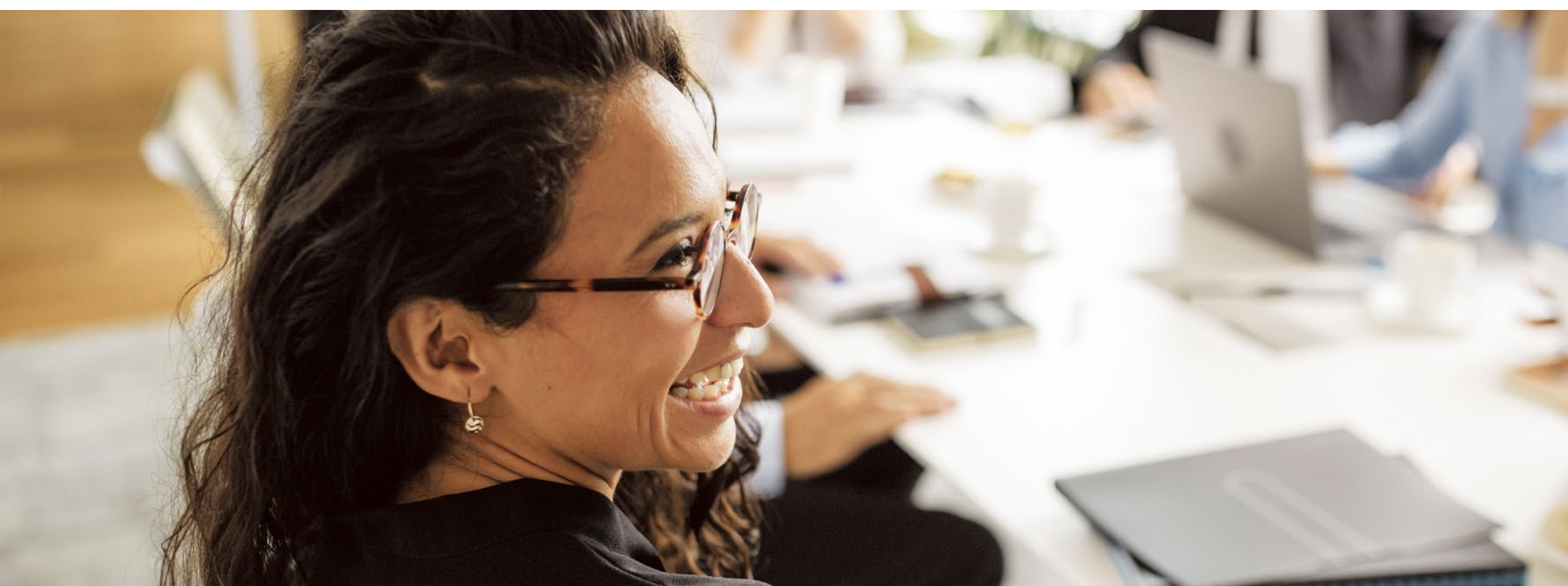
60 adhérents en 2023 (vs 46 en 2022) et **9 salariés** accompagnés en 2023 (vs 10 en 2022).

INDICATEUR DE PERFORMANCE

8,3 % Taux d'absentéisme (iso 2022).

OBJECTIFS

- Volonté d'avoir un impact sur l'absentéisme grâce aux évolutions de l'accord sur le télétravail et le congé de parentalité,
- Volonté de prévenir les risques psycho sociaux associés à la situation de travail, à une situation de fragilité momentanée ou à un déséquilibre Vie professionnelle / vie privée.



5 Risque lié à l'absence de diversité, discrimination

L'inclusion : levier indispensable de la performance durable de l'entreprise.

ENJEUX

Abeille Assurances, l'assurance d'être soi même.

Abeille Assurances est pleinement engagée dans une démarche favorable à la diversité et à l'inclusion qui sont des vecteurs majeurs en matière d'innovation, de créativité et de productivité. C'est un élément essentiel pour développer la transformation culturelle inhérente à notre environnement économique et social et à notre croissance. La performance de l'entreprise s'appuie sur l'inclusion de profils aussi divers que ceux de nos clients et notre capacité à offrir un environnement de travail où chacun peut exprimer pleinement son potentiel.

POLITIQUES

Abeille Assurances agit pour lutter contre les discriminations dans l'entreprise et en faveur de :

- L'insertion des personnes en situation de handicap,
- L'égalité professionnelle : promouvoir l'égalité professionnelle entre les collaborateurs et lutter contre les discriminations,
- L'acquisition de repères par les collaborateurs sur les thématiques spécifiques LGBTQ+ afin de casser les stéréotypes/clichés.

Ces trois politiques font écho à trois communautés de salariées dotées d'un budget dédié qui mènent des réflexions autour des sujets handicap, LGBTQ+ et égalité professionnelle.

Nous poursuivons également notre politique d'inclusion dans le recrutement (non-discrimination).

ACTIONS

Dans le cadre de ses politiques, Abeille Assurances déploie les actions suivantes :

- Tenue de la journée des communautés : installation de stands au restaurant d'entreprise,
- Animations à l'occasion de la journée nationale du coming-out : tenue d'une conférence (le morning pride) et déploiement des signatures mail aux couleurs du drapeau LGBTQ+,
- Mise en valeur des engagements d'Abeille Assurances pendant la semaine Européenne pour l'Emploi des personnes en situation de handicap,
- Mise à jour de nos engagements en faveur de nos salariés aidants,
- Déploiement annuel du budget de remédiation aux écarts de salaires entre femme et homme.

Mobilisation d'Abeille Assurances pour la campagne d'Octobre Rose :

- Participation à la course solidaire Odyssea,
- Tenue d'un stand de coiffure éphémère pour donner aux collaborateurs la possibilité d'offrir leurs cheveux à l'association Fake Hair Don't Care qui les récolte afin de réaliser des perruques pour aider les personnes atteintes de cancer.

5 Risque lié à l'absence de diversité, discrimination (Suite)

RÉSULTATS

- 5** Jours de congés supplémentaires rémunérés par an pour les salariés aidants d'enfants en situation de handicap.
- 391** Jours d'absence rémunérés au titre du handicap (CDD&CDI) (vs 277,5 en 2022).
- 81** Collaborateurs dont 61 femmes remédiées au titre de l'égalité femme / homme (vs 80 collaborateurs dont 79 femmes en 2022).
- 94/100** Index d'égalité femme / homme.
- 130 k€** Budget de remédiation aux écarts de salaires entre femme / homme dédié chaque année (vs 135 000€ en 2022).
- 125** Participants à la course Odyssea.
- 91** Collaborateurs ont offert des mèches de cheveux à l'association Fake Hair Don't Care.

Diffusion de 2 vidéos explicatives, d'un motion design et d'un podcast témoignage à l'occasion de la semaine Européenne pour l'Emploi des personnes en situation de handicap.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

8,19 % Taux de travailleurs en situation d'handicap en 2023 (vs 6,78 % en 2022).

OBJECTIFS

- Maintenir notre index égalité professionnelle,
- Maintenir notre taux de travailleurs en situation de handicap.





4 Enjeux Environnementaux

- 27 Risque d'impacts environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance liés aux investissements (investissements responsables)
- 30 Risque d'atteinte à l'environnement et la biodiversité à travers les activités d'assurance

Enjeux environnementaux

En tant qu'assureur, nous vivons chaque jour les effets du dérèglement climatique. Les conséquences sur notre activité sont fortes : elles nous engagent à aller plus loin en termes de prévention des catastrophes et à être au plus près de nos clients pour une réactivité plus grande. En tant qu'investisseur, nous avons également un rôle à jouer pour influencer une finance plus responsable et adaptée aux enjeux du changement climatique et de la transition énergétique. Ces principaux sujets sont développés dans un rapport dédié publié en juillet de chaque année (rapport ESG / Climat).



Cet été, les employés d'Abeille Assurances étaient invités à participer à un concours photo sur le thème « Biodiversité et climat : même combat ». Cette initiative avait pour objectif de porter collectivement les convictions fortes de l'entreprise dans l'action pour le climat et la préservation de la biodiversité, un des piliers de sa stratégie RSE.



Dans le cadre de la « Semaine Européenne du Développement Durable », la fin du mois de Septembre a été l'occasion de promouvoir une série d'animations pour aider les employés d'Abeille Assurances à agir au quotidien pour contribuer à la préservation de notre environnement et de la biodiversité. Au programme, plusieurs conférences ont permis d'en savoir plus sur les gestes quotidiens à adopter et l'importance d'engager une démarche collective.



Le siège social d'Abeille Assurances dispose de recycleurs de mégots gérés par la société Cy-Clope. Ces recycleurs de mégots permettent une meilleure gestion des zones de fumeurs en offrant notamment une seconde vie aux mégots collectés. En 2023, ces recycleurs ont permis de récolter + 300 000 mégots de cigarette qui ont été revalorisés pour produire plus de 120 kWh d'énergie.

6 Risque d'impacts environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance liés aux investissements (investissements responsables)

Intégration des dimensions ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et des facteurs de durabilité dans nos investissements.

ENJEUX

En tant qu'assureur et investisseur, Abeille Assurances est triplement exposée aux risques ESG à la fois sur son actif, ses engagements de passif et son modèle d'affaires. Les problématiques de durabilité et de lutte contre le changement climatique sont un enjeu majeur des décennies à venir, à la fois pour l'économie et la société. Abeille Assurances s'implique depuis de nombreuses années dans l'investissement responsable et considère qu'il est essentiel pour sa réussite à long terme de mettre la durabilité au cœur de son processus d'investissement à travers notamment l'engagement, la politique de vote et la recherche extra-financière. Abeille Assurances et sa société de gestion (OFI Invest AM) ont, de longue date, veillé à mettre en œuvre un modèle de gouvernance ainsi que des moyens humains et techniques adaptés à la prise en compte des enjeux ESG dans la gestion financière. Dans ce cadre, Abeille Assurances s'efforce de mettre son expertise et son influence d'assureur et d'investisseur au service des clients qui désirent orienter leurs choix vers des options d'investissements responsables et durables, en leur proposant une gamme élargie de produits labellisés ISR (Investissement Socialement Responsable).



POLITIQUES

Abeille Assurances s'emploie à respecter dans le cadre de ses pratiques les politiques suivantes :

- Politique d'intégration des risques de durabilité et de prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité,
- Rédaction du rapport ESG Climat,
- Déploiement d'une stratégie de désinvestissement du charbon : fin des investissements dans les projets liés au charbon thermique et réduction soutenue des investissements dans les projets de production d'électricité à base de charbon,
- Déploiement d'une stratégie d'investissement liée à la préservation de la biodiversité incluant des pratiques d'engagement et/ou d'exclusion liées à la déforestation et aux biocides,
- Ambition d'investissement climat : réduction de l'intensité carbone des portefeuilles (actions et obligations détenues en direct) à horizon 2025 (- 25 %) et réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles (actions et obligations détenues en direct) à horizon 2030 (- 40 %) par rapport à 2019 - engagement via un dialogue actif avec les 20 plus gros émetteurs de gaz à effet de serre en portefeuille - Maintien d'un minimum d'investissements durables de 750 m€ brut par an,
- Déploiement d'une politiques de désinvestissement visant le tabac, les entreprises qui ne respectent pas des normes sociales (« Pacte Mondial ») et les entreprises productrices d'armes controversées.

Dans cette page le terme « m » désigne des millions et le terme « Mds » désigne des milliards.

6 Risque d'impacts environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance liés aux investissements (investissements responsables) *(Suite)*

ACTIONS

Accompagner les entreprises du portefeuille et nos sociétés de gestion partenaires :

- Intégrer systématiquement une analyse extra-financière dans la sélection des gestionnaires / fonds externes,
- Inciter les entreprises de notre portefeuille d'investissements à améliorer leurs pratiques ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et prendre systématiquement part au vote dans les Assemblées Générales.

Définir et améliorer les indicateurs extra-financiers du portefeuille :

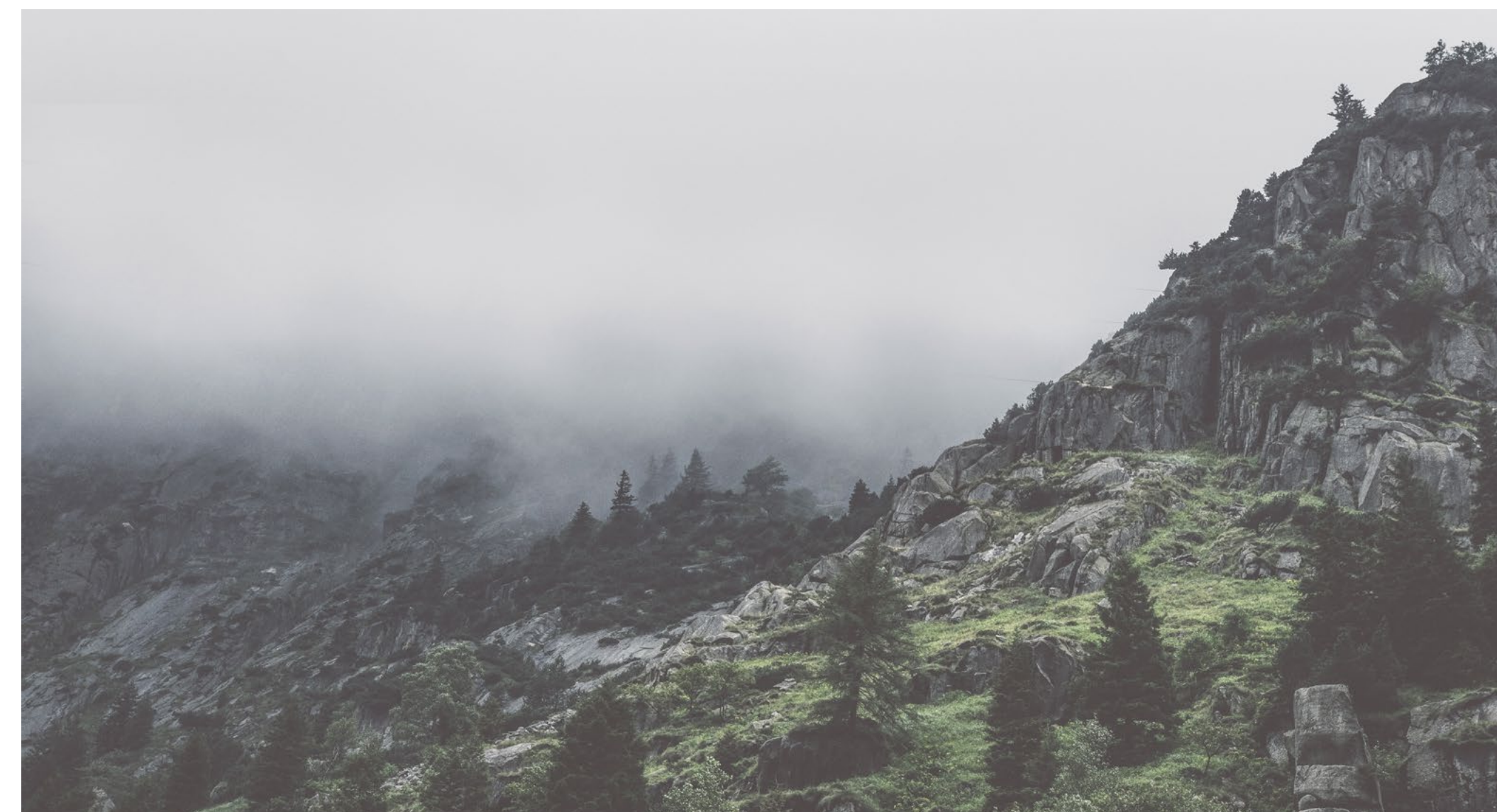
- Améliorer tendanciellement les scores ESG du portefeuille d'investissements,
- Réduire l'intensité carbone du portefeuille d'investissements ($\text{tCO}_2\text{e} / \text{m}\$$ de chiffre d'affaires), et en parallèle à partir de 2024 l'empreinte carbone du portefeuille d'investissements ($\text{tCO}_2\text{e} / \text{m}\text{€}$ investis).

Renforcer nos politiques d'exclusion et nos actions d'engagement :

- Charbon, avec un abaissement des seuils d'exclusion à 10 % du chiffre d'affaires provenant de charbon thermique ou de la production d'électricité à partir de charbon thermique, plaçant Abeille Assurances parmi les meilleurs acteurs sur le sujet selon l'analyse de Reclaim Finance (coal policy tool), une ONG qui vise à mettre « la finance au service de la justice sociale et climatique »,
- Mise en place d'une politique d'arrêt de financement des entreprises produisant des biocides, avec un pilier engagement des émetteurs impliqués dans le secteur,
- Déploiement de la stratégie d'engagement autour de la déforestation avec les émetteurs impliqués dans la production et la distribution d'huile de palme (rapport d'engagement à venir).

Financer des solutions accompagnant la transition sociale et environnementale :

- Financement des énergies renouvelables, notamment du biométhane, via des investissements dans des fonds de transition énergétique à hauteur de 110m €,
- Financement de la décarbonation des infrastructures maritimes à hauteur de 10m €,
- Augmentation de l'objectif du montant d'investissements durables (taxonomie interne) à 750m € bruts par an (vs. 500m € bruts précédemment).



Dans cette page le terme « m » désigne des millions et le terme « Mds » désigne des milliards.

6 Risque d'impacts environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance liés aux investissements (investissements responsables) (Suite)

RÉSULTATS

► Approche générale

4 Réunions du comité trimestriel ESG Climat avec notre gestionnaire Ofi Invest (iso 2022)

Ofi Invest a voté à 100 % dans les assemblées générales d'actionnaires auxquelles il était en droit de le faire, soit près de 2843 résolutions (vs 94 % soit 1842 résolutions en 2022).

Deux récompenses obtenues par Abeille Assurances :

- Le prix de la meilleure initiative en matière d'impact sur la transition sociale et sociétale, récompensant le programme d'accompagnement des jeunes entreprises à impact, décerné par les Couronnes de l'AGEFI – 109 m€ engagés dont 69m€ investis dans des fonds à impact (vs 76m€ en 2022),
- Le prix de la Finance Durable (catégorie Assurance) au prix « entreprises et finance durables » de l'AGEFI. Ce prix vient récompenser nos efforts en termes d'ESG et en particulier d'intégration des problématiques de durabilité et climat dans notre gestion financière.

► Fonds en Euros

6,7 Mds€ d'actifs durables au 31 / 12 / 2023 soit 12 % de notre actif général vs 6,1 Mds€ au 31 / 12 / 2022 soit 11 % de notre actif général.

21 % Réduction de l'intensité carbone des entreprises en portefeuille (Scope 1 & 2) (de 107 à 84 tCO₂e / m\$ CA) entre 2023 et 2022, et de 48 % entre 2023 et 2019 (de 160 à 84 tCO₂e / m\$ CA).

Tous les mandats Euros (56 Mds€) sont classifiés article 8 SFDR (iso 2022).

À fin 2023, l'éligibilité des investissements d'Abeille Assurances à la taxonomie s'élève à 22 % (publication réglementaire) contre 21 % à fin 2022 (publication volontaire). Le ratio est calculé sur l'ensemble des investissements, hormis les obligations émises par les banques centrales et les émetteurs supranationaux, couvrant ainsi 60 % du portefeuille d'investissement total (contre 63 % en 2022). Le taux d'alignement des investissements à la taxonomie est de 2 % sur la base du chiffre d'affaires et de 3 % sur la base des dépenses d'investissement.

► Unités de compte

66 % des unités de compte actuellement proposées à nos clients sont classifiées article 8 ou 9 selon la classification SFDR (vs 71 % en 2022) et 26 % sont labellisées.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Actifs totaux des mandats gérés d'Abeille Assurances :

86,5 % Taux de couverture de l'analyse ESG (vs 87,8 % en 2022).

6,82/10 Score ESG des portefeuilles d'investissements en 2023 (vs 6,74 en 2022) répondant à notre trajectoire d'amélioration.

OBJECTIFS

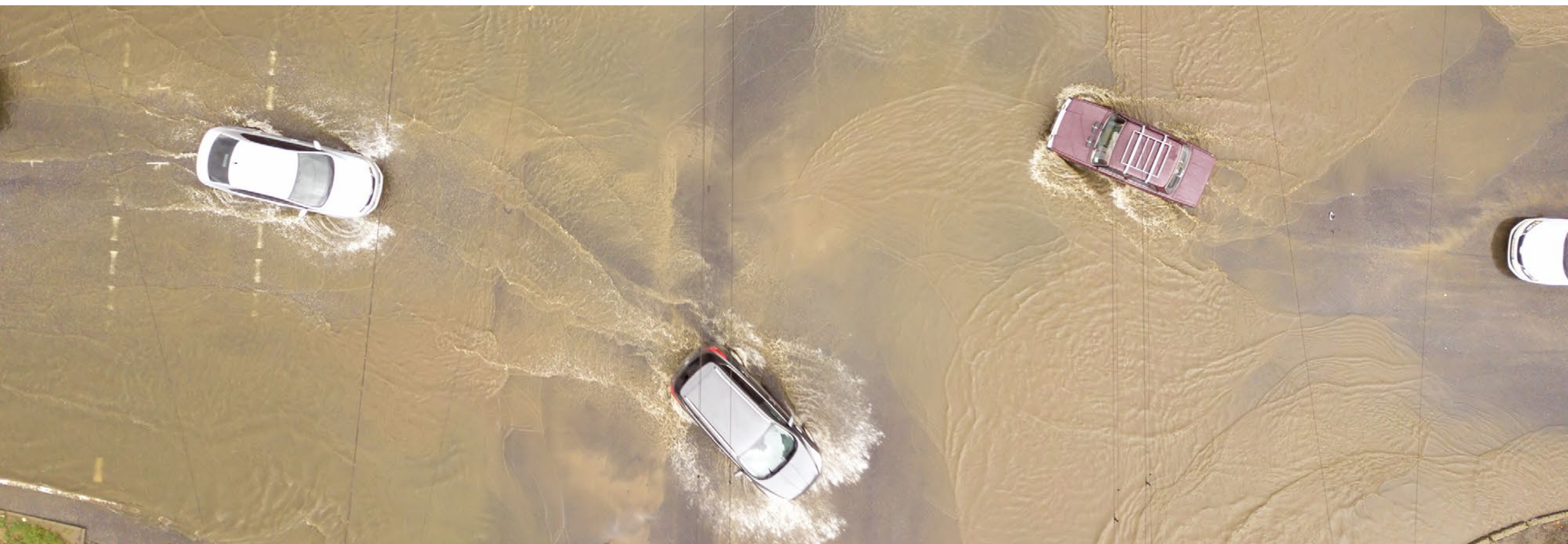
Améliorer la performance extra-financière des portefeuilles d'investissement ainsi que le taux de couverture des métriques associées et aligner les investissements à une trajectoire net zéro.

7 Risque d'atteinte à l'environnement et à la biodiversité à travers les activités d'assurance

La prise en compte du défi climatique et de la préservation de la biodiversité dans nos activités d'assurance et d'investissements.

ENJEUX

En tant qu'assureur et investisseur, Abeille Assurances a fait de la lutte contre le changement climatique une priorité stratégique. Abeille Assurances s'est ainsi engagée à mener les actions nécessaires pour contribuer à la réalisation de l'accord de Paris, afin de maintenir l'augmentation de la température à un niveau bien inférieur à 2 degrés par rapport aux niveaux préindustriels et d'atteindre une situation net zéro à 2050. Au même titre que le climat, la protection de la biodiversité et de notre capital naturel est devenue une urgence planétaire, les deux étant intimement liés. Notre engagement s'applique aussi bien dans nos investissements, nos produits d'assurance que dans le choix de nos partenaires et prestataires. Abeille Assurances vise également à être une entreprise éco-responsable qui s'engage à moins consommer de ressources (énergie, eau et papier), à appliquer une politique de recyclage des déchets rigoureuse, à sensibiliser ses collaborateurs à un comportement responsable et à maîtriser ses émissions de gaz à effet de serre.



POLITIQUES

Abeille Assurances s'emploie à respecter dans le cadre de ses pratiques les politiques suivantes :

- Réduction de notre empreinte carbone et alignement de la température du portefeuille en phase avec une approche Net Zéro - Mise en place d'un nouvel engagement en 2023 : -40 % d'émissions financées sur les obligations et actions d'entreprises détenues en direct (Empreinte carbone Scope 1, 2, 3 par m € investis) en 2030 par rapport à 2019, avec conservation en parallèle de l'objectif à 2025 (-25 %) sur l'intensité carbone Scope 1 & 2 par m \$ de chiffres d'affaires sur le même portefeuille,
- Optimisation de la gestion des portefeuilles d'investissements afin d'y intégrer plus largement le risque climatique,
- Mise en place d'une gouvernance idoine et de processus de gestion des risques climatiques et biodiversité,
- Intégration des risques d'inondation et de sécheresse dans la gestion des biens immobiliers et prise en compte de l'efficacité énergétique des bâtiments,
- Mise en place avec toutes les parties prenantes d'une politique ambitieuse sur le long terme afin de faire baisser nos émissions de CO₂,
- Stratégie d'investissement liée à la préservation de la biodiversité incluant des pratiques d'engagement et d'exclusion liées à la déforestation et aux biocides.

Dans cette page le terme « m » désigne des millions et le terme « Mds » désigne des milliards.

7 Risque d'atteinte à l'environnement et à la biodiversité à travers les activités d'assurance (Suite)

ACTIONS

Renforcement de nos politiques d'exclusion et pratiques d'engagement climat & biodiversité :

- Révision de la stratégie de désinvestissement du charbon avec rabaissement des seuils d'exclusions et accélération du calendrier de sortie,
- Renforcement de notre stratégie d'investissement biodiversité, visant à préserver la biodiversité et à lutter contre son érosion, avec une nouvelle politique d'arrêt de financement des entreprises productrices de biocides (un ensemble de produits destinés à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, à en prévenir l'action ou à les combattre, par une action chimique ou biologique), et un engagement des entreprises actives sur l'huile de palme non durable (production et distribution). Abeille Assurances participe activement au développement de méthodologies d'alignement des portefeuilles au Global Biodiversity Framework, via ses travaux au sein de la Finance for Biodiversity Foundation.

Piloter les indicateurs carbone du portefeuille :

Réduire l'intensité carbone du portefeuille d'investissements ($\text{tCO}_2\text{e} / \text{m \$ de chiffre d'affaires}$), et en parallèle à partir de 2024 l'empreinte carbone du portefeuille d'investissements ($\text{tCO}_2\text{e} / \text{m € investis}$).

Dialoguer avec les entreprises en portefeuille :

- Mise en place d'un dialogue actionnarial avec les 20 entreprises en portefeuille les plus émettrices,
- Lancement d'un processus d'engagement avec les entreprises productrices de biocide.

Côté entreprise :

- Inscription du plan de transition sur le site de l'ADEME à la suite du calcul de notre bilan carbone (BEGES),
- Déploiement d'une campagne d'éco-gestes : conseils et étapes pour adopter les gestes éco-logiques et améliorer sa démarche RSE en tant que collaborateur et citoyen,
- En mars 2023 s'est déroulée la semaine du green IT avec le lancement de la Cyber World Clean Up Week : newsletters, conférence, collecte des anciens téléphones et chargeurs,
- Adhésion à l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE),
- Entretien de nos ruches à Bois Colombes et Mont Saint Aignan.



Dans cette page le terme « m » désigne des millions et le terme « Mds » désigne des milliards.

7 Risque d'atteinte à l'environnement et à la biodiversité à travers les activités d'assurance *(Suite)*

RÉSULTATS

6,7 Mds€ investis dans des actifs durables dont 3,3 Mds€ d'obligations vertes (vs 6,1 Mds€ investis dans des actifs durables dont 2,6 Mds€ d'obligations vertes en 2022).

120 m€ investis dans des infrastructures de transition énergétique et jeunes entreprises finançant la décarbonation du secteur maritime.

199 Intensité carbone des souverains en portefeuille pondérée par les encours dans les mandats d'Abeille Assurances (vs 207 en 2022) (tCO₂e / m\$ de CA ou USD PIB nominal pour les souverains) avec une couverture à 50 %.

1 067 m€ soit 37 % du portefeuille immobilier a obtenu une certification / label environnemental (vs 1 686 m€ soit 48 % du portefeuille immobilier a obtenu une certification / label environnemental en 2022).

Production d'un protocole d'alignement des portefeuilles d'investissement aux problématiques de biodiversité dans la cadre de la Finance For Biodiversity Foundation.

OBJECTIFS

Réduire notre empreinte carbone, préserver la biodiversité et aligner nos portefeuilles sur l'Accord de Paris et les objectifs de la COP 15.

BILAN CARBONE 2022

Abeille Assurances a réalisé son bilan carbone sur les données de fin 2022 en collaboration avec Ecoact. Ce bilan est [disponible sur le site de l'ADEME](#) :

- Les investissements représentent 99 % de notre empreinte carbone,
- Les achats de biens et services représentent près de 70 % du scope 3 (hors investissements),
- Les déplacements professionnels représentent 13 % du scope 3 (hors investissements).

Émissions de CO₂ (total) : 6 335 344,06 tCO₂e.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

84 tCO₂e/m\$ Intensité carbone des entreprises en portefeuille (actions et obligations détenues en direct) pondérée par les encours dans les mandats d'Abeille Assurances (vs 107 en 2022) avec une couverture à 51 %.



5 Enjeux de Gouvernance

- 35 Risque de blanchiment d'argent, de corruption et d'évasion fiscale
- 37 Risque de non-respect des droits de l'Homme et des normes / principes internationaux du travail sur le lieu de travail

Enjeux de gouvernance

Les deux risques RSE présentés ici représentent une obligation réglementaire mais surtout la mise en pratique des valeurs d'Abeille Assurances. Notre métier nous rend notamment attentifs à la prise en compte d'éventuels actes de fraude ou de corruption, pour une gestion éthique de nos dossiers et la garantie d'une gestion financière optimale. De manière universelle, il s'agit de contribuer à une plus grande sensibilisation au respect des Droits de l'Homme, chaque fois que nous en avons l'occasion.



Abeille Assurances, en collaboration avec les autres entités d'Aéma Groupe, a déployé un nouveau dispositif anticorruption qui s'articule autour de mesures et procédures de prévention, de détection des risques de corruption. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la maîtrise du risque de non-conformité aux normes applicables aux activités du Groupe.



En juillet 2023, Abeille Assurances s'est équipée d'un nouveau dispositif d'alerte professionnelle commun à Aéma Groupe. Cet outil permet de recueillir et de traiter, de façon confidentielle et sûre, les signalements émanant des collaborateurs et collaboratrices d'Abeille Assurances.



Au sein d'Abeille Assurances, nous sensibilisons nos collaborateurs à un comportement éthique et juste vis-à-vis des tiers. Dans cet objectif, nous menons des actions solidaires pour faciliter l'engagement des collaborateurs, comme notre collecte annuelle de La Cravate Solidaire qui a permis de récolter 130 kg de vêtements professionnels au profit de personnes en (ré)insertion.

8 Risque de blanchiment d'argent & financement du terrorisme, corruption, évasion fiscale

Lutte contre la criminalité financière : une exigence légale et morale partagée avec nos collaborateurs.

ENJEUX

Abeille Assurances a une responsabilité légale, morale et sociale envers ses clients, la société et le système économique en matière de lutte contre la criminalité financière : il s'agit de la lutte contre la corruption, la fraude, l'évasion fiscale, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Pour contribuer à la robustesse des dispositifs réglementairement requis, Abeille Assurances définit et déploie l'ensemble des exigences législatives et réglementaires dans le cadre de politiques et de procédures dont la bonne mise en œuvre est régulièrement contrôlée.

POLITIQUES

La lutte contre la criminalité financière au sein d'Abeille Assurances repose sur une politique de tolérance zéro par rapport à la corruption, les pots-de-vin, la fraude, l'évasion fiscale, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et toute autre pratique professionnelle illicite ou contraire à l'éthique. À ce titre, Abeille Assurances n'accepte pas (notamment) :

- Les violations intentionnelles ou répétées de la loi, de la réglementation ou de ses politiques en matière de criminalité financière,
- Les activités avec des clients et contreparties basés dans certains pays évalués comme à risque élevé de Blanchiment de Capitaux et de Financement du Terrorisme,
- Les actes tendant à faciliter l'évasion fiscale, y compris ceux qui pourraient être commis par des collaborateurs, des représentants ou d'autres personnes associées à Abeille Assurances,

- Les actes de corruption commis par un collaborateur ou une personne associé à Abeille Assurances.

Abeille Assurances exige également de ses collaborateurs, ses fournisseurs et ses partenaires commerciaux le respect de ces règles.

ACTIONS

Dans le cadre de ses politiques, Abeille Assurances déploie les actions suivantes :

- Poursuite du renforcement de lutte anticorruption : rédaction d'une politique anticorruption à destination de l'ensemble des collaborateurs, renforcement de la procédure de cartographie des risques de corruption, formation des administrateurs,
- Utilisation d'un outil interne et diffusion de son guide utilisateur pour les collaborateurs afin de déclarer les cadeaux, les invitations et les conflits d'intérêts,
- Évaluation des tiers avant et en cours de relation avec Abeille Assurances (prestataires, apporteurs, société de gestion, etc.),
- Déploiement d'un dispositif d'alertes professionnelles,
- Déploiement de formations adaptées au profil de risques les plus exposés,
- Poursuite du renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme par la mise à jour des modalités de connaissance client et d'exercice de la vigilance constante au regard du profil de risques de la relation d'affaires (création d'une politique, formation co-construite et co-animée avec Aéma pour former les nouveaux administrateurs).

8 Risque de blanchiment d'argent & financement du terrorisme, corruption, évasion fiscale *(Suite)*

RÉSULTATS

- 3** Modules de formation obligatoires pour tous les collaborateurs (Code d'éthique, lutte contre la corruption, lutte contre la fraude) comme en 2022.
- 1** Module de formation pour les collaborateurs, avec 4 niveaux de difficulté selon l'exposition de leurs activités aux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (LCB/FT), comme en 2022.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

- 97,3 %** Des collaborateurs formés à la lutte contre la corruption (vs 98 % en 2022).
- 97,3 %** Des collaborateurs formés à la lutte contre la fraude (vs 98 % en 2022).
- 96,6 %** Des collaborateurs formés à LCB-FT (vs 89,2 % en 2022).

OBJECTIFS

Abeille Assurances a pour ambition de poursuivre le renforcement de l'ensemble des dispositifs et contrôles de Sécurité Financière.



9 Risque de non-respect des droits de l'Homme et des normes/principes internationaux du travail sur le lieu de travail

Respect des droits humains : un des piliers de notre démarche de responsabilité.

ENJEUX

Abeille Assurances porte des principes forts de responsabilité, d'éthique et d'intégrité. Au premier rang figurent le respect des lois, des réglementations, ainsi que des prescriptions du Code des assurances.

POLITIQUES

Abeille Assurances porte l'intime conviction que la conformité et l'éthique sont des valeurs qui guident ses actions et orientent chacun vers des comportements vertueux. Nous nous sommes attachés à ce que nos exigences puissent dépasser les normes applicables.

Ainsi, la direction des ressources humaines d'Abeille Assurances s'engage, au-delà des exigences du Code du travail, à recruter des personnes en situation de handicap dans des proportions plus importantes que la norme légale et veille par conséquent à ce que ces principes s'inscrivent dans les comportements vertueux de chacun – dirigeants, managers, employés, intermédiaires et partenaires.

Nous nous assurons également que ces principes soient régis par des dispositifs internes satisfaisants, aux exigences multiples.

C'est ainsi que nous entendons protéger nos clients, nos actionnaires, nos collaborateurs et partenaires d'affaires. Et c'est également ainsi que, fiers de nos engagements et de nos solutions durables, nous pourrions agir de manière pérenne et perpétuer nos engagements dans un monde complexe et volatil.



À l'occasion de l'opération Octobre rose, les collaborateurs d'Abeille Assurances ont été nombreux à participer aux animations proposées par l'entreprise : inscription à la course solidaire Odysee afin de récolter des fonds pour la recherche contre le cancer du sein et don de cheveux à l'association Fake Hair Don't Care pour confectionner des perruques à destination des personnes atteintes de cancer ou d'alopécie.

9 Risque de non-respect des droits de l'Homme et des normes/principes internationaux du travail sur le lieu de travail (Suite)

ACTIONS

Dans le cadre de ses politiques, Abeille Assurances déploie les actions suivantes : La Charte éthique et déontologique définit les exigences d'Abeille Assurances dans la conduite de ses activités et encadre au quotidien chacune de ses actions, décisions et chacun de ses comportements. Elle traduit notamment notre engagement à conduire nos activités dans le meilleur intérêt de nos clients, actionnaires et collaborateurs, avec éthique et professionnalisme. Elle complète la Charte des achats responsables, le Code de conduite des fournisseurs et le Code d'éthique des collaborateurs d'Abeille Assurances. Ces codes participent au respect de nos engagements en matière de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

► Nous nous assurons du respect des valeurs humaines par :

- Le suivi obligatoire du module de formation de Code d'Éthique Professionnelle pour les collaborateurs (annuel),
- Le suivi obligatoire du module de formation « lutte contre les discriminations et respect des droits humains » (annuel).

Nous nous assurons que nos fournisseurs et prestataires s'inscrivent dans le respect des valeurs d'Abeille Assurances, notamment avec la publication sur notre site internet et intranet d'une charte des achats responsables puis l'adhésion par nos fournisseurs tiers à cette charte.

Nous sensibilisons nos collaborateurs à un comportement éthique et juste vis-à-vis des tiers :

- Organisation d'actions solidaires pour permettre et faciliter l'engagement des collaborateurs. À titre d'exemples, en 2023, Abeille Assurances a proposé

à ses collaborateurs de participer à la campagne de collecte des pièces jaunes, à une collecte vêtements professionnels au profit de la Cravate Solidaire ou encore à une collecte de denrées alimentaires au profit des Restos du Cœur et du Secours populaire français,

- Accompagnement des collaborateurs dans la prise de leur journée de solidarité grâce à la plateforme Diffuz.

RÉSULTATS

97 % Des collaborateurs ont suivi le module de formation « Lutte contre les discriminations » (vs 95,9% en 2022).

173 kg De jouets récoltés au profit du Secours Populaire (vs 170 kg en 2022).

33 kg De pièces jaunes récoltées au profit des enfants hospitalisés (vs 11 kg en 2022).

64 Boîtes de Noël solidaires confectionnées au profit des sans abris avec l'association Homeless Plus (vs 67 en 2022).

130 kg De vêtements professionnels récoltés au profit de la Cravate Solidaire (vs 54 kg en 2022).

77 Collaborateurs ont pris leur journée de solidarité auprès d'une association ou pour être jury La Fabrique Abeille Assurances (vs 68 en 2022).

50 kg De denrées alimentaires récoltées au profit des Restos du Cœur et du Secours populaire français à l'occasion du Servathon Stop Hunger.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

96,9 % Des collaborateurs ont suivi le module de formation « Code d'Éthique Professionnelle » (vs 98% en 2022).

OBJECTIF

S'approcher au plus près des 100% de complétude de l'e-learning Code d'Éthique Professionnelle.



6

Annexes

- 40 Informations relatives au règlement taxonomie
- 49 Protocole de reporting de la méthodologie de la DPEF « enjeux sociaux / sociétaux »
- 50 Protocole de reporting de la méthodologie de la DPEF « enjeux environnementaux et de bonne gouvernance »
- 51 Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI)

Informations relatives au règlement Taxonomie

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES CONSIDÉRÉES COMME DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

Le Pacte vert de la Commission Européenne, publié en 2019, porte l'ambition de faire de l'Europe le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici à 2050.

Afin d'orienter l'épargne et de diriger les investissements vers des entreprises engagées pour une croissance soutenable, la Commission a adopté, en 2021, un plan finance durable pour mobiliser le secteur financier. Le règlement Taxonomie⁽¹⁾, qui compte parmi ses activités éligibles les activités d'assurances, fait partie des dix mesures de ce plan.

Pour l'année 2024, Abeille Assurances, comme toute institution financière, doit publier la part de ses activités alignées à la Taxonomie pour l'ensemble des objectifs du règlement soit :

- La part des primes émises brutes en assurance non-vie éligibles à la Taxonomie,
- La part des investissements dans des activités économiques éligibles à la Taxonomie.

Pour déterminer ce qui est considéré comme une activité durable, le règlement Taxonomie s'articule autour de six objectifs environnementaux :

- Atténuation du changement climatique,
- Adaptation au changement climatique,
- Protection et utilisation durable des ressources aquatiques et marines,
- Transition vers une économie circulaire,
- Prévention et réduction de la pollution,
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

En tant qu'investisseur, Abeille Assurances est engagée depuis plusieurs années dans la promotion de l'investissement tenant compte des indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance pour impliquer les épargnants dans le financement d'une économie responsable. À ce titre, c'est sur l'ensemble des six objectifs de la Taxonomie que la mesure de l'alignement de ses investissements sera réalisée.

En revanche, les activités d'assurances dommage sont identifiées comme étant éligibles⁽²⁾ à un seul des six objectifs de la Taxonomie - l'Adaptation au changement climatique. C'est donc en considérant les différents critères définis dans le référentiel dédié à cet objectif que le calcul sera réalisé.

Et en tant qu'assureur, Abeille Assurances est particulièrement concernée par la nécessité d'adapter les produits d'assurance dommage aux enjeux climatiques et de sensibiliser ses assurés à la prévention des nouveaux risques.

⁽¹⁾ Règlement (UE) 2020 / 852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020.

⁽²⁾ Une activité est éligible dès lors qu'elle est mentionnée dans un des actes délégués définissant les critères techniques de contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux.

ALIGNEMENT DE NOS ACTIVITÉS D'ASSURANCE NON-VIE À LA TAXONOMIE AU TITRE DE L'OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'assurance dommage et santé (appelée « non-vie » par les assureurs par opposition aux produits d'épargne retraite) fait partie des activités éligibles au titre de l'objectif environnemental d'adaptation au changement climatique.

Selon l'acte délégué climat⁽³⁾, sont éligibles à la taxonomie les lignes d'activités définies à l'annexe I de la directive Solvabilité II, soit huit lignes d'activités⁽⁴⁾, du moment qu'elles sont liées à la couverture explicite contre un aléa climatique.

Parmi ces 8 lignes d'activités, 3 intègrent, chez Abeille Assurances, une couverture explicite d'un aléa climatique :

- Autres assurances de véhicules à moteurs (c'est-à-dire hors responsabilité automobile),
- Assurance maritime, aérienne et de transport,
- Assurance incendie et autres dommages aux biens.

Ainsi, seules les primes émises brutes de ces lignes d'activité sont retenues.

Au titre de l'exercice 2023, la mesure de l'alignement à la Taxonomie doit être réalisée sur ce périmètre de produits éligibles identifiés. Un produit éligible pourra être identifié comme tel s'il répond à l'ensemble des caractéristiques suivantes :

- L'ensemble des critères techniques sont satisfaits par le produit afin de pouvoir parler d'une contribution substantielle à la réalisation de l'objectif.

⁽³⁾ Règlement délégué (UE) 2021/2139 complétant le règlement (UE) 2020/852.

⁽⁴⁾ Les 8 lignes d'activités potentiellement éligibles sont: (a) assurance de frais médicaux; (b) assurance de protection de revenus; (c) assurance d'indemnisation des travailleurs; (d) assurance de responsabilité civile automobile; (e) autres assurances de véhicules à moteurs; (f) assurance maritime, aérienne et de transport; (g) assurance incendie et autres dommages aux biens (g) assurance assistance.

⁽⁵⁾ Primes émises brutes aux 12 lignes d'activité non-vie au sens de la directive Solvabilité II.

⁽⁶⁾ Primes émises brutes relatives aux 8 lignes d'activité mentionnée au 10.1 de l'annexe II des actes délégués du règlement taxonomie.

- Les primes remontées sur ces produits ne sont pas liées à des acteurs professionnels qui exerceraient dans des secteurs d'activités en lien direct avec la chaîne de valeur propre aux énergies fossiles⁽⁹⁾.
- Enfin Abeille Assurances devra respecter les garanties minimales⁽¹⁰⁾ définies comme les procédures mises en œuvre pour s'assurer que les principes directeurs de l'OCDE, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales de l'OIT relatives aux principes et droits fondamentaux au travail et enfin la Charte internationale des droits de l'Homme sont bien respectés.

La mesure de l'alignement est réalisée uniquement sur le périmètre des produits identifiés comme étant éligibles. Cette dernière consiste à confronter les caractéristiques de conception, gestion & distribution des produits à des critères définis par la réglementation européenne pour la mise en place d'une économie de transition.

⁽⁷⁾ Primes émises brutes relatives aux 3 lignes d'activité pouvant offrir une couverture d'assurance explicite contre les aléas climatiques selon une position de place de France Assureurs Détail des activités concernées fourni dans l'onglet lexique.

⁽⁸⁾ Activités tant gazières que nucléaires, qu'elles contribuent à la transition vers la neutralité climatique; pour les activités nucléaires, qu'elles satisfassent à des exigences de sûreté nucléaire et environnementale; et pour les activités gazières, qu'elles contribuent au délaissement du charbon au profit de sources d'énergie renouvelables. D'autres conditions plus spécifiques, énoncées dans l'acte délégué complémentaire présenté aujourd'hui, s'appliqueront aussi à l'ensemble de ces activités (EU taxonomy: Complementary Climate Delegated Act to accelerate decarbonisation - European Commission (europa.eu)).

⁽⁹⁾ Les 8 lignes d'activités potentiellement éligibles sont: (a) assurance de frais médicaux; (b) assurance de protection de revenus; (c) assurance d'indemnisation des travailleurs; (d) assurance de responsabilité civile automobile; (e) autres assurances de véhicules à moteurs; (f) assurance maritime, aérienne et de transport; (g) assurance incendie et autres dommages aux biens (g) assurance assistance.

⁽¹⁰⁾ Respect des garanties minimales par Abeille Assurances.

Indicateurs	Contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique		DNSH (Absence de préjudice important)					Garanties minimales
	Montant en 2023 en M€	Montant en 2023 en % des primes émises brutes en assurance non-vie	Atténuation du changement climatique	Ressources aquatiques & marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité & écosystèmes	
Activités de souscription en assurance et réassurance non vie alignées sur la taxinomie (durables sur le plan environnemental)	19,83	1 %	Oui	N.A	N.A	N.A	N.A	Oui
Dont réassurés	0	0	Oui	N.A	N.A	N.A	N.A	Oui
Dont provenant d'activités de réassurance	0	0	Oui	N.A	N.A	N.A	N.A	Oui
Dont réassurés (rétrocession)	0	0	Oui	N.A	N.A	N.A	N.A	Oui
Activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental	164,40	8,1 %	-	-	-	-	-	-
Activités de souscription d'assurance et de réassurance non vie non éligibles de la taxinomie	1788,11	90,9 %	-	-	-	-	-	-
Primes émises brutes en assurance non-vie	1 972,34	100 %	-	-	-	-	-	-

L'exercice 2023 indique donc un résultat d'éligibilité des activités de souscription en assurance non vie à la Taxonomie de 9,1 % ⁽¹¹⁾ & un alignement des activités de 1 %.

La méthodologie de calcul utilisée pour mesurer l'éligibilité des activités de souscription en assurance non vie a cette année fait l'objet d'une revue afin de se conformer aux recommandations de la Commission Européenne. Cette nouvelle approche permet de préciser les résultats en excluant les primes qui n'auraient potentiellement pas de lien avéré avec la couverture d'un aléa climatique.

⁽¹¹⁾ Ce résultat de l'éligibilité correspond à la somme des postes du tableau « Activités de souscription en assurance et réassurance non vie alignées sur la taxinomie (durables sur le plan environnemental) » & « Activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental » qu'il convient de séparer en vertu des disposition du règlement associé à la publication des informations Taxonomie.

INFORMATIONS RELATIVES À LA STRATÉGIE D'ABEILLE ASSURANCES SUITE À LA RÉALISATION DE CE PREMIER EXERCICE DE MESURE DE L'ALIGNEMENT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE NON-VIE À LA TAXONOMIE

Critères techniques

Ce premier exercice de mesure à l'alignement Taxonomie met en évidence un niveau d'alignement assez faible d'Abeille Assurances, du fait notamment de deux critères techniques bien identifiés, alors même que la plupart des autres critères sont remplis (pour rappel, un produit est considéré comme non aligné dès lors qu'un seul des critères n'est pas rempli).

Abeille Assurances intègre des scénarios climatiques dans son ORSA (critère 1) et propose des solutions innovantes de couverture climatique (critère 3), tout en partageant activement ses données avec des organismes publics pour une meilleure compréhension des risques naturels (critère 4). Dans les catastrophes majeures, l'assureur montre de l'agilité et du soutien en offrant des mesures exceptionnelles aux sinistrés (critère 5). Cependant, des améliorations peuvent être apportées sur l'intégration d'un mécanisme de récompense pour les preneurs d'assurance qui investissent dans des mesures de prévention (critère 2) & sur l'intégration d'une notesur les avantages à reconstruire mieux suite à un sinistre climatique (critère 1).

Dans l'ensemble, Abeille Assurances porte une très grande attention à la gestion des risques climatiques via un éventail varié de mesures, mais il reste des opportunités pour une meilleure adaptation à la Taxonomie européenne.

Garanties minimales

La stratégie RSE d'Abeille Assurances est au cœur des chantiers de transformation et de développement afin de construire une société plus respectueuse de l'environnement et également plus inclusive.

Abeille Assurances est reconnue pour cet engagement, atteignant un classement élevé en termes d'environnement, de critères sociaux et de gouvernance. Sa Direction des Achats s'engage à sélectionner soigneusement des fournisseurs et des produits éthiques, respectant les principes de la Charte des achats responsables. Des dispositifs de contrôle supplémentaires sont mis en place au moment de la contractualisation afin de s'assurer qu'aucun écart ne soit détecté trop tard.

Cet engagement est également attendu de la part de ses employés avec la formalisation d'un module de prévention obligatoire pour lutter contre le non respect du droit humain. Pour garantir le respect des normes, la société a mis en place des politiques de gestion des risques et d'achats éthiques, et un code de conduite rigoureux.

Membre actif de plusieurs initiatives de finance durable, Abeille Assurances met également en avant l'importance du respect du droit français dans ses pratiques.

Dans ce contexte, l'exercice 2024 s'organisera autour de réflexions pour encore mieux positionner Abeille Assurances comme un acteur de la durabilité. Cela pourra passer par une amélioration des informations relatives à la prévention dans le cadre d'un sinistre climatique, ou à encore mieux intégrer les actions de prévention dans la conception de nos produits.

L'objectif est de renforcer l'accompagnement de nos clients pour les aider à mieux appréhender les conséquences de la hausse des événements climatiques à impacts notoires.

ÉLIGIBILITÉ DE NOS INVESTISSEMENTS À LA TAXONOMIE

Les indicateurs relatifs aux investissements couvrent les objectifs environnementaux d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. Ils portent sur les titres détenus en direct des mandats d'Abeille Assurances hors unités de compte pour les calculs d'alignement à la taxonomie et sur les portefeuilles d'investissements des mandats hors unités de compte pour les calculs relatifs à l'éligibilité. Les points méthodologiques suivants ont été appliqués :

- Le calendrier concomitant de la publication des informations relatives au règlement Taxonomie par nos contreparties, elles-mêmes assujetties à ce règlement, ne nous permet pas, à l'heure actuelle, d'intégrer les données à fin 2023 dans notre publication réglementaire pour des raisons de disponibilité des données. Nous avons ainsi dû établir la part éligible au règlement taxonomie de nos expositions en nous basant sur les données reportées par nos contreparties sur l'année 2022 sauf pour les actifs immobiliers,
- Nous publions des ratios d'éligibilité et d'alignement réglementaires, basés sur les publications de nos contreparties et accessibles via notre fournisseur de données extra-financières (MSCI). Les ratios volontaires reposent sur les estimations d'éligibilité et d'alignement fournies par MSCI,
- Les encours d'investissements correspondent aux actifs investis au bilan,
- Toutes les obligations souveraines, y compris lorsqu'il s'agit d'obligations vertes ou durables, sont considérées comme non-éligibles et non-alignées à la taxonomie ainsi que les obligations émises par les banques centrales et les émetteurs supranationaux,
- Nous avons pu identifier les entreprises tenues ou non de publier des informations extra-financières (c'est-à-dire soumises à la directive NFRD - *Non-Financial Reporting Directive* - de l'Union européenne) grâce à notre fournisseur de données extra-financières (MSCI).

🔍 ALIGNEMENT DE NOS INVESTISSEMENTS À LA TAXONOMIE

Données liées au numérateur

	Reporting réglementaire		Reporting volontaire	
	En %	En unités monétaires absolues (M€)	En %	En unités monétaires absolues (M€)
Expositions sur des activités éligibles à la taxonomie sur la base du chiffre d'affaires des entreprises couvertes	22 %	7 523	35 %	11 681
Expositions sur des activités éligibles à la taxonomie sur la base du CAPEX des entreprises couvertes	24 %	7 925	ND	ND
Part des expositions sur des activités non éligibles à la taxonomie	7 %	2 493	28 %	9 496
Part des expositions sur des administrations centrales, locales (souverains), banques centrales ou des émetteurs supranationaux	40 %	21 906	NA	NA
Part relative aux produits dérivés	- 2 %	- 679	NA	NA
Part des expositions sur des entreprises non soumises à la NFRD (/ DPEF)	10 %	5 303	NA	NA
TOTAL Actif Placement	100 %	56 088	NA	NA

	Reporting réglementaire	
	En %	En unités monétaires absolues (M€)
Numérateur : Valeur moyenne pondérée de tous les investissements dans des activités alignées à la taxonomie par rapport à l'actif total (hors expositions souveraines)	-	-
Sur la base du chiffre d'affaires des entreprises couvertes	2 %	563
Sur la base des dépenses d'investissement des entreprises couvertes	3 %	851
Taux de couverture : Actifs couverts par le KPI par rapport au total des actifs sous gestion, à l'exclusion des investissements dans des entités souveraines	60 %	33 505
Ventilation du numérateur		
Part des expositions sur des entreprises non financières soumises à la CSRD alignées à la taxonomie	-	-
Sur la base du chiffre d'affaires	2 %	563
Sur la base des dépenses d'investissement	3 %	851
Part des expositions sur des entreprises financières soumises à la CSRD alignées à la taxonomie	-	-
Sur la base du chiffre d'affaires	N.D	N.D
Sur la base des dépenses d'investissement	N.D	N.D
Part des investissements hors UC alignés à la taxonomie	-	-
Sur la base du chiffre d'affaires	2 %	563
Sur la base des dépenses d'investissement	3 %	851
Part des expositions sur d'autres contreparties et actifs alignés à la taxonomie (ex : obligations durables d'entreprises) :	-	-
Sur la base du chiffre d'affaires	N.D	N.D
Sur la base des dépenses d'investissement	N.D	N.D

Le taux d'alignement des investissements à la taxonomie est de 2 % sur la base du chiffre d'affaires et de 3 % sur la base des dépenses d'investissement.

Ce ratio est faible pour plusieurs raisons :

- L'indisponibilité des informations relatives à l'alignement des entreprises en portefeuilles : les données disponibles ne couvrent que 18 % des investissements analysés à fin 2023,
- L'entrée en vigueur progressive du règlement. Les indicateurs relatifs aux investissements ne couvrent que les objectifs d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour les entreprises non financières. Nous sommes dépendants des publications des ratios d'alignement des entreprises non financières sur les 4 autres objectifs (l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution, la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) et des publications des ratios d'alignement par entreprises financières sur les 6 objectifs de la taxonomie,
- L'alignement relativement faible de l'économie à la taxonomie européenne.

À l'heure actuelle, Abeille Assurances n'a pas défini de stratégie d'investissement basée uniquement sur la taxonomie européenne.

Cependant, les équipes d'investissement d'Abeille Assurances sont impliquées dans une démarche de sensibilisation systématique des sociétés de gestion partenaires afin d'obtenir la publication des ratios d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie de leurs investissements.

Explications relatives à la part des expositions sur d'autres contreparties et actifs dans le dénominateur de l'indicateur d'alignement à la taxonomie européenne :

- L'immobilier représentent 24 % de 22 Mds€ non affectés,
- Les OPCVM Actions, de Taux et d'instruments de couverture représentent 29 % des 22 Mds€ non affectés. À date, ils ne sont pas transparisés pour le calcul des ratios taxonomiques,

- Les expositions monétaires représentent 4 % des 22 Mds€ non affectés,
- Les fonds de Private Equity (non cotés) représentent 5 % des 22 Mds€ non affectés.

ALIGNEMENT DE NOS INVESTISSEMENTS À LA TAXONOMIE

Données liées au dénominateur

	Reporting réglementaire	
	En %	En unités monétaires absolues (M€)
Dénominateur : Pourcentage des actifs couverts par le KPI par rapport au total des investissements hors expositions souveraines	-	-
Part de dérivés par rapport au total des actifs couverts par le KPI	- 2 %	- 679
Part des expositions sur des entreprises non soumises à la CSRD alignées à la taxonomie	-	-
Pour les entreprises non financières	7 %	2 180
Pour les entreprises financières	9 %	2 917
Part des expositions sur des entreprises de pays tiers non soumises à la CSRD	-	-
Pour les entreprises non financières	4 %	1 473
Pour les entreprises financières	6 %	1 923
Part des expositions sur des entreprises soumises à la CSRD	-	-
Pour les entreprises non-financières	9 %	3 055
Pour les entreprises financières	9 %	2 986
Part des expositions sur d'autres contreparties et actifs	66 %	22 160
Part des investissements hors UC	100 %	33 505
Part des investissements sur des expositions non éligibles à la taxonomie	78 %	25 982
Part des investissements sur des expositions éligibles à la taxonomie mais non alignées	21 %	6 960

La réglementation taxonomie demande aux assureurs de ventiler le dénominateur de leur indicateur de performance clé d’alignement des investissements à la taxonomie européenne, selon le type d’entreprises dans lesquelles ils investissent (financière, non-financière), et leur obligation, ou non, de se conformer à la déclaration de performance extra-financière ou la CSRD « Corporate Sustainability Reporting Directive ».

Cette ventilation permet d’apporter plus de granularité dans l’interprétation du ratio d’alignement. Les entreprises financières publient à partir de cette année leur premier ratio d’alignement.

De plus, la réglementation taxonomie recommande le suivi de deux indicateurs :

- Un ratio basé sur le chiffre d’affaires qui capture la part des activités durables (sur le plan environnemental) des entreprises en portefeuille. C’est une photo de l’activité à date.
- Un ratio basé sur les dépenses d’investissement, qui mesure la part des investissements des entreprises en portefeuille dans des activités durables (sur le plan environnemental). C’est une vision prospective, qui reflète le niveau de maturité des entreprises en portefeuille sur la transition environnementale.

Ventilation du numérateur de l’ICP par objectif environnemental de la Taxonomie
sous réserve d’une évaluation positive de l’absence de préjudice important (DNSH) et du respect des garanties sociales

	Reporting réglementaire	
	Ventilation du résultat de l’alignement des CA (%)	Ventilation du résultat de l’alignement des Capex (%)
1 - Atténuation du changement climatique	92,2 %	81,9 %
Activités transitoires	3,7 %	1,9 %
Activités habilitantes	18,3 %	13,9 %
2 - Adaptation au changement climatique	7,8 %	18,1 %
3 - Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	NA	NA
4 - Transition vers une économie circulaire	NA	NA
5 - Prévention et réduction de la pollution	NA	NA
6 - Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	NA	NA

EXPOSITION DE NOS INVESTISSEMENTS AUX ACTIVITÉS LIÉES À L’ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET AU GAZ FOSSILE

En juillet 2022, la Commission européenne a adopté l’acte délégué ⁽¹⁾ relatif au gaz et au nucléaire. À présent, ces deux énergies sont considérées comme des « énergies transitoires » au regard des objectifs d’atténuation et d’adaptation au changement climatique. L’intégration de ces activités dans la Taxonomie nous concerne en tant qu’investisseur. A ce titre, nous devons fournir des informations sur nos expositions, par nos investissements, aux secteurs de l’énergie nucléaire et du gaz.

Données qualitatives que nous avons à notre disposition au titre de l’année 2023

Activités liées à l’énergie nucléaire	
L’entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d’installations innovantes de production d’électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	OUI
L’entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d’exploitation sur de nouvelles installations nucléaires, de production d’électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d’hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	OUI
L’entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d’exploitation sur d’installations nucléaires existantes de production d’électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d’hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
Activités liées au fossile	
L’entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d’exploitation d’installations de production d’électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
L’entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d’exploitations d’installations de production combinées de chaleur/froid et d’électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
L’entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d’exploitations d’installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI

⁽¹⁾ Règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission du 9 mars 2022 modifiant le règlement (UE) 2021/2139 en ce qui concerne les activités économiques exercées dans certains secteurs de l’énergie et le Règlement délégué (UE) 2021/2178 en ce qui concerne les informations à publier spécifiquement pour ces activités économiques

🔍 EXPOSITION DE NOS INVESTISSEMENTS AUX ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET AU GAZ FOSSILE - NUMÉRATEUR

Données quantitatives au titre de l'année 2023

Activités économiques	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	40	7 %	40	7 %	-	-
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxinomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	523	93 %	479	85 %	44	8 %
Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxinomie au numérateur de l'ICP applicable	563	100 %	518	92 %	44	8 %

🔍 EXPOSITION DE NOS INVESTISSEMENTS AUX ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET AU GAZ FOSSILE – DÉNOMINATEUR

Données quantitatives au titre de l'année 2023

Activités économiques	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	40	0 %	40	7 %	-	-
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxinomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	523	2 %	479	1 %	44	0 %
Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxinomie au dénominateur de l'ICP applicable	33 505	100 %	-	-	-	-

🔍 EXPOSITION DE NOS INVESTISSEMENTS AUX ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET AU GAZ FOSSILE - ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI

Données quantitatives au titre de l'année 2023

Activités économiques	CCM + CCA		Atténuation du chan- gement climatique (CCM)		Adaptation au chang- ement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	2	0 %	2	0 %	-	-
Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	34	0 %	34	0 %	-	-
Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	25	0 %	25	0 %	-	-
Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	3	0 %	3	0 %	-	-
Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	245	1 %	245	1 %	-	-
Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	6 960	21 %	-	-	-	-

🔍 EXPOSITION DE NOS INVESTISSEMENTS AUX ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET AU GAZ FOSSILE - ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES

Données quantitatives au titre de l'année 2023

Activités économiques	Montant	%
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND
Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxinomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	25 982	78 %
Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxinomie au dénominateur de l'ICP applicable	25 982	78 %

Protocole de reporting de la méthodologie de la DPEF « enjeux sociaux / sociétaux »

Catégorie	Section	Risque RSE	Risque Owner (Directeur / rice de la Direction)	Référent du risque (Point de contact)	Contributeurs du risque (Responsable(s) de la donnée)	Indicateur de performance	Périmètre des résultats et chiffres	Sources et outils utilisés pour le calcul de l'indicateur de performance	Mode de collecte	Périodicité	Mode de calcul de l'indicateur de performance
Social / Sociétal	Risque 1	Risque de divulgation des données personnelles de nos clients et exposition aux cyberattaques	Directrice de la conformité Directrice du Digital, de la Transformation et IT	Correspondantes ORCM	Représentant RGPD Responsable du service cyber	Taux de collaborateurs ayant suivi les formations RGPD et sécurité sur l'année 2023	UES Abeille Assurances	Workday-Templin	Mail de la RH	Annuelle	Statistique (% et volumétrie globale via worday) : Taux de complétude de la formation RGPD et de la formation Sécurité / Cyber Sécurité
	Risque 2	Risque d'insatisfaction de nos clients quant à la qualité de nos services / relations / produits proposés	Directeur de l'Excellence Technique Dommage Directeur Général Délégué Développement, Services Clients et Systèmes d'information	Correspondants ORCM	Responsables services clients pour la vie et le dommage	Taux de satisfaction clients (T-NPS Composite France 2023)	Périmètres T-NPS - Composite : Dommage : ● Sinistre auto particulier (Agent et Eurofil) ● Sinistre MRH (Agent et Eurofil) ● Sinistre Auto pro ● Sinistre Multirisques pro ● Santé: Prestation ● Vie: ● Épargne UFF : Suite au rachat partiel ou total / Suite au versement du capital aux bénéficiaires ● Épargne ABEILLE : Suite au rachat partiel ou total / Suite au versement du capital aux bénéficiaires ● Retraite : souscription ● Prévoyance : sinistre ● Prévoyance obsèques: Suite à un appel client / Suite au versement du capital aux bénéficiaires clients ● Afer : suite au versement	Enquête de satisfaction réalisée en interne (Areyounet) ou sous-traitée à un prestataire (Init, ...) presentation communiquée par email	Base de données collectée sur serveur + présentation communiquée par email	Mensuelle	Le T-NPS - Composite (Net Promoter Score Transactionnel) est un indicateur clé de la satisfaction client obtenue grâce à nos enquêtes de satisfaction proposées juste après une étape significative du parcours client : souscription, activation des garanties, gestion de sinistre ou service ou contact au service client. Pour chaque « produit-canal spécifique » (MRH Eurofil, MRH Abeille, Santé Abeille, Épargne UFF, Épargne Abeille, ...) du périmètre T-NPS Comp 2021, il y a au minimum un moment de vérité mesuré (ou 2 pondérés à 50 / 50), son poids est pondéré proportionnellement au volume de contrats clients en portefeuille à sept. 2020. Le résultat du T-NPS - Composite est un cumul à date des résultats mensuels.
	Risque 3	Risque lié aux difficultés de recrutement en adéquation avec les besoins des métiers	DRH	Responsable accompagnement et développement RH	Gestionnaires RH (effectifs, formation, HRBP)	Taux de collaborateurs toujours en poste au bout d'un an (taux d'attrition)	UES Abeille Assurances	Dashboard Recrutement Comission formation	Données collectées sur Workday et sur recrutement formation mensuelle	Mensuelle pour le recrutement Annuelle pour la formation	
	Risque 4	Menaces sur la qualité de vie au travail	DRH	Directrice des Relations Sociales Juriste affaires sociales	Gestionnaire RH	Taux d'absentéisme	UES Abeille Assurance	Dash board absentéisme / bilan social	Excel	Mensuelle	● Dash board pour le pourcentage final Fichier interne pour les détails du calcul. Taux d'absen- téisme : total nombre de jours absence / effectif moyen x nombre de jours travaillés théorique ● Nombre de télétravailleurs enregistrés au 31 / 12 de l'année N / nombre de télétravailleurs enregistrés au 31 / 12 de l'année N-1
	Risque 5	Risque d'absence de diversité, discrimination	DRH	Directrice des Relations Sociales Juriste affaires sociales	Gestionnaires RH	Taux de travailleurs en situation d'handicap	UES Abeille Assurances	● Justificatifs transmis par les salariés concer- nés (RQTH, invalidité) ● Rapport Égalité Pro / Publication sur les sites réglementés	Excel, mails	Annuelle	● Indicateur 1 : méthode de comparaison, basée sur les écarts de rémunération par Famille de métier, Statut et Classe. Autres indicateurs : Méthode réglementaire ● Calcul lié à la DSN reçu par notre prestataire ADP

Protocole de reporting de la méthodologie de la DPEF « enjeux environnementaux » et « gouvernance »

Catégorie	Section	Risque RSE	Risque Owner	Référent du risque	Contributeurs du risque	Indicateur de performance	Périmètre des résultats et chiffres	Sources et outils utilisés pour le calcul de l'indicateur de performance	Mode de collecte	Périodicité	Mode de calcul de l'indicateur de performance
Environnemental	Risque 6	Impacts environnementaux et sociaux et de bonne gouvernance liés aux investissements (investissement responsable)	Directeur des investissements	Responsable des investissements	OFI gestionnaire investissements Equipe des investissements ESG	Actifs totaux des mandats gérés d'Abeille Assurances : ● Taux de couverture de l'analyse ESG en 2023 ● Score ESG adjusted en 2023	Abeille Assurances (périmètre mandats transparisés)	Données MSCI calculées par Aladdin et transmises par OFI	Extraction Aladdin	Trimestrielle Annuelle	Calcul automatisé dans Aladdin
	Risque 7	Risque d'atteinte à l'environnement et la biodiversité à travers nos activités d'assurance	Directeur des investissements	Responsable des investissements Responsable des enjeux ESG	OFI gestionnaire investissements, investissements ESG, environnement de travail, achats, événementiel, transports, informatique, déchets	Intensité carbone des entreprises en portefeuille (actions et obligations détenues en direct) pondérée par les encours dans les mandats d'Abeille Assurances 2023	Abeille Assurances (périmètre mandats transparisés) pour l'intensité carbone des mandats UES Abeille Assurances pour les émissions de CO ₂	Données MSCI calculées par Aladdin et transmises par OFI	Extraction Aladdin	Trimestrielle Annuelle	Calcul automatisé dans Aladdin
Gouvernance	Risque 8	Risque de blanchiment d'argent & financement du terrorisme, corruption et évasion fiscale	Directrice de la conformité	Correspondantes ORCM	Référent conformité	Taux de collaborateurs ayant suivi les formations de lutte contre la corruption, de lutte contre la fraude et à la LCB-FT en 2023	UES Abeille Assurances	Star Compliance Workday / Tremplin	Mail de la RH	Annuelle	Statistique (% et volumétrie globale via worday) : Taux de complétude des formations Code éthique, Lutte contre la corruption, lutte contre la fraude, LCB-FT
	Risque 9	Risque de non-respect des droits de l'Homme et des normes / principes internationaux du travail sur le lieu de travail	Directrice de la stratégie	Responsable des enjeux ESG	Gestionnaire RH et communication interne	Taux de collaborateur ayant suivi la formation au code d'éthique professionnelle en 2023	UES Abeille Assurances	Courriers associations, news, photos, relais RS + suivi Chronogestor	Mail + excel	Annuelle	Retour % via workday

Rapport de l’Organisme Tiers Indépendant

ABEILLE ASSURANCES

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

(Exercice clos le 31 décembre 2023)



Rapport de l'un des commissaires, aux comptes désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

ABEILLE ASSURANCES
80, Avenue de l'Europe
92270 Bois Colombes

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société ABEILLE ASSURANCES (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, « tierce partie » accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1882, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration ») présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 872 006 483. TVA n° FR 76 872 006 483. Siret 872 006 483 00062. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Rapport de l’Organisme Tiers Indépendant (Suite)

ABEILLE ASSURANCES
Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière
Exercice clos le 31 décembre 2023 – Page 2

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.
Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant, ainsi que
- de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le conseil d'administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;

ABEILLE ASSURANCES
Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière
Exercice clos le 31 décembre 2023 – Page 3

- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées), fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes – *Intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre novembre 2023 et mars 2024 sur une durée totale d'intervention de 5 semaines.

Rapport de l’Organisme Tiers Indépendant (Suite)

ABEILLE ASSURANCES
Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière
Exercice clos le 31 décembre 2023 – Page 4

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions RSE, Gestion des risques, conformité, RH, et Finance.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en matière de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ; nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante.
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 le cas échéant avec les limites précisées dans la Déclaration ;

ABEILLE ASSURANCES
Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière
Exercice clos le 31 décembre 2023 – Page 5

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès de l'entité consolidante et couvrent entre 20% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 mai 2024

L'un des commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Marine Bardon
Associée

Aurélie Castellino
Associée Reporting Durabilité

Rapport de l’Organisme Tiers Indépendant (Suite)

ABEILLE ASSURANCES
Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière
Exercice clos le 31 décembre 2023 – Page 6

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

- Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :
- Nombre de collaborateurs identifiés comme référents des données personnelles
 - Nombre d'audit de sécurité interne et externe réalisés
 - Part des collaborateurs ayant suivi la formation RGPD sur l'année 2023
 - Part des collaborateurs ayant suivi la formation sécurité sur l'année 2023
 - Part des réclamations adressées au service réclamations traitées en moins de deux mois (Périmètre Abeille et GIE AFER)
 - Nombre de sessions de formations organisées pour tous périmètres par le service réclamations avec 2 formateurs
 - Taux de satisfaction clients
 - Part des postes pourvus en mobilité Interne
 - Taux de turnover
 - Nombre de recrutements par typologie (CDI/CDD/alternants)
 - Part des collaborateurs toujours en poste au bout d'un an
 - Part des collaborateurs en télétravail à fin 2023
 - Nombre de collaborateurs ayant bénéficiés du dispositif Prev&Care
 - Taux d'absentéisme
 - Nombre de jours d'absence rémunérées au titre du handicap
 - Part des travailleurs en situation d'handicap en 2022
 - Montant total des actifs durables au 31/12/2023
 - Evolution du score ESG des portefeuilles d'investissement
 - Taux de couverture de l'analyse ESG
 - Score ESG ajusted
 - Part du portefeuille immobilier ayant obtenu une certification/label environnemental.
 - Montant investis dans des actifs verts dont obligations vertes
 - Intensité carbone des portefeuilles d'investissement (actions et obligations détenues en direct)
 - Nombre de modules de formation LBF-FT pour les collaborateurs, avec 4 niveaux de difficulté selon l'exposition de leur activité
 - Part des collaborateurs formés à la Lutte contre la corruption
 - Part des collaborateurs formés Lutte contre la fraude
 - Part des collaborateurs formés LCB-FT
 - Part des collaborateurs ont suivi le module de formation "lutte contre les discriminations"
 - Nombre de collaborateurs ayant participé à la journée de solidarité
 - Nombre de kilos de denrées alimentaires recoltées au profit des Restos du Cœur et du Secours populaire français à l'occasion du Servathon Stop Hunger
 - Part des collaborateurs ayant suivi le module de formation "Code d'Ethique Professionnelle"

ABEILLE ASSURANCES
Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière
Exercice clos le 31 décembre 2023 – Page 7

- Informations qualitatives (actions et résultats) :
- Développement d'un plan de renforcement de l'équipe de sécurité des risques informatiques et cybers, visant à garantir l'intégrité du système d'information
 - Renforcement des mesures de surveillance internes (audits, revues des droits d'accès, habilitations...) et externes (audits externes, tests de pénétration...)
 - Tenues de comités dédiés au suivi des thématiques de protection des données et de sécurité des systèmes d'information
 - Formation à la nouvelle recommandation ACPR
 - Prise en compte du risque climatique : activation de la cellule de crise immédiatement après survenance d'un événement climatique avéré et important afin de mobiliser tous les acteurs et moyens indispensables à la délivrance d'un service de qualité auprès des clients
 - Poursuite des efforts pour proposer à l'ensemble de nos collaborateurs de parcours de carrières plus lisibles et personnalisés
 - Mise en place d'un nouvel accord de télétravail en janvier 2023
 - Lutte contre les agissements sexistes : participation à la course "la nuit des relais"
 - Mise en place d'un dispositif d'écoute et d'accompagnement aux risques psycho-sociaux : Quali Social
 - Mise à jour des engagements en faveur des salariées aidants
 - Mise en valeur des engagements d'Abeille Assurances pendant la semaine Européenne pour l'Emploi des personnes en situation de handicap
 - Participation à Octobre Rose
 - Réalisation en 2023 d'un bilan carbone par EcoAct.
 - Mise en place d'une politique d'arrêt de financement des entreprises produisant des biocides, avec un pilier engagement des émetteurs impliqués dans le secteur.
 - Engagement vers une augmentation du montant d'investissements durables (taxonomie interne)
 - Renforcement des politiques d'exclusion et nos pratiques d'engagement climat & biodiversité
 - Mise en place de solutions de financement accompagnant la transition sociale et environnementale
 - Déploiement d'un outil dédié à la déclaration des cadeaux, invitations et des conflits d'intérêts par les collaborateurs
 - Déploiement de formations adaptées au profil de risque les plus exposés
 - Actualisation du dispositif anticorruption
 - Renforcement de la cartographie des risques avec une présentation du comité d'audit.
 - Poursuite du renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme par la mise à jour des modalités de connaissance client et d'exercice de la vigilance constante au regard du profil de risque de la relation d'affaires.
 - Mise en place du Code d'Ethique Professionnelle tous les ans pour les collaborateurs
 - Adhésion des tiers à une charte des achats responsables
 - Organisation d'actions solidaires (partenariat avec l'association Homeless).